



**D**e nombreuses publications et études démontrent les apports positifs de la mobilité à des fins d'apprentissage dans l'acquisition de compétences, le développement personnel et l'insertion professionnelle des jeunes.

Des objectifs ambitieux ont été fixés par l'Europe dans le cadre de sa stratégie 2020 en projetant une mobilité d'études ou de formation pour 20% des étudiants. De même, en France, l'éducation nationale affiche l'ambition à horizon 2017 de faire en sorte que tous les collèges et lycées soient engagés dans un partenariat scolaire.

La dimension internationale exprimée par les textes officiels devient une réalité et concerne aujourd'hui l'ensemble des établissements d'éducation et de formation : du primaire au secondaire jusqu'aux établissements du supérieur et quelle que soit la voie d'apprentissage choisie, générale, technologique ou professionnelle.

Ce guide, réalisé par les conseillers du réseau Euroguidance du ministère de l'éducation nationale, est destiné aux équipes éducatives et vise deux objectifs principaux :

- Promouvoir la mobilité européenne et internationale des jeunes et des professionnels,
- Outiller les professionnels pour qu'ils trouvent des réponses rapides pour sensibiliser, informer et accompagner la mobilité des jeunes.

Les conseillers Euroguidance dont la principale mission est de diffuser des informations sur la mobilité européenne et internationale ont rédigé ce guide pour vous. Avant tout pratique, il ne saurait être exhaustif vu la profusion de sources d'informations disponibles. Conçu pour vous accompagner quotidiennement dans vos activités de conseil et d'accompagnement, il présente un grand nombre de possibilités de mobilité. Mon souhait est qu'il contribue à la bonne réalisation de la mobilité européenne et internationale des jeunes au service de leur réussite !

Laure COUDRET-LAUT,  
directrice de l' Agence Erasmus + / Education Formation

# Sommaire

Le réseau Euroguidance en Europe et en France .....	4
Le programme Erasmus + .....	6
L'ouverture européenne et internationale des établissements du second degré et les échanges scolaires.....	8
<b>■ - Les différentes formes de mobilité .....</b>	<b>9</b>
<b>1. Etudier à l'étranger dans le secondaire .....</b>	<b>11</b>
1.1. Partir grâce à l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger / AEFE .....	11
1.2. Partir en Allemagne grâce à l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ).....	12
Le programme Brigitte Sauzay .....	12
Le programme Voltaire .....	12
1.3. Les partenariats franco-britanniques .....	13
Les bourses Lefèvre et Charles de Gaulle .....	13
Fellowship .....	13
1.4. Erasmus+ pour les élèves .....	13
1.5. Partir un an dans un établissement à l'étranger .....	14
Partir via un organisme privé .....	14
Partir via une association à but non lucratif.....	15
Partir via le Rotary Club.....	15
<b>2. La mobilité ponctuelle .....</b>	<b>15</b>
2.1. Les chantiers internationaux.....	15
2.2. La fondation et la bourse Zeldidja .....	16
2.3. Les séjours linguistiques courts .....	16
2.4. Les échanges de jeunes .....	16
2.5. Les jeunes ambassadeurs de l'engagement associatif aux USA .....	17
<b>3. Etudier à l'étranger dans le supérieur.....</b>	<b>18</b>
3.1. Partir en mobilité individuelle et autonome .....	18
3.2. Partir en mobilité institutionnelle .....	19
Partir en programme d'échange : Erasmus + et autres programmes .....	19
Les cursus bi et tri nationaux .....	21
<b>4. Les stages .....</b>	<b>21</b>
4.1. Les stages pour les lycéens professionnels et les apprentis.....	22
Partir en Europe grâce au programme européen Erasmus+ .....	23
Des stages grâce à des organismes intergouvernementaux .....	23
4.2. Les stages pour les étudiants.....	24
Les stages encadrés par un programme.....	24
Les stages via les organismes intergouvernementaux .....	25
Les stages à initiative personnelle .....	25
4.3. Les stages pour les demandeurs d'emplois .....	26
Le programme européen Erasmus+ .....	26
Le programme Eurodyssée .....	26
Des programmes régionaux .....	26
<b>5. Les volontariats .....</b>	<b>26</b>
5.1. Le service civique.....	27
5.2. Le service Volontaire Européen – SVE.....	27
5.3. Le volontariat de solidarité internationale – VSI .....	28
5.4. Le volontariat international en entreprise ou en administration – VIE, VIA .....	28
5.5. D'autres formes de volontariat.....	29
<b>6. Travailler à l'étranger.....</b>	<b>29</b>
6.1. Les séjours au pair .....	30
6.2. Le programme Vacances - Travail (PVT).....	30
6.3. Les échanges de service.....	31
Le wwoofing : World Wide Opportunities on Organic Farms, HelpX et Workaway .....	31
6.4. Les jobs d'été.....	31
6.5. Etre assistant en langue à l'étranger.....	32
6.6. Etre lecteur dans une université étrangère.....	32

6.7. Trouver un emploi.....	33
EURES : le portail européen sur la mobilité et l'emploi .....	33
Pôle emploi international .....	33
Devenir fonctionnaire européen .....	33
Devenir fonctionnaire international .....	33
Les programmes pour les jeunes professionnels dans les organisations internationales .....	34
<b>■ - Sensibiliser les élèves à la dimension européenne et internationale et valoriser la mobilité .....</b>	<b>35</b>
<b>1. Sensibiliser les élèves à la dimension européenne et internationale .....</b>	<b>36</b>
1.1. Correspondance et jumelages .....	36
1.2. « La journée de ... » .....	37
Le 22 janvier : la journée franco-allemande .....	37
Le 9 mai : la journée de l'Europe .....	37
Le 26 septembre : la journée européenne des langues .....	38
1.3. Les fiches Folios du parcours Avenir sur la mobilité .....	39
1.4. Sensibiliser via l'accueil au lycée .....	40
Accueillir un lycéen européen .....	40
Accueillir un assistant étranger en France .....	40
<b>2. Valoriser la mobilité .....</b>	<b>41</b>
2.1. Europass .....	41
2.2. Le label européen des langues .....	42
2.3. La dimension internationale dans l'enseignement secondaire français .....	43
L'unité facultative de mobilité du bac professionnel .....	43
L'attestation Europro .....	43
L'OIB : l'option internationale du baccalauréat .....	44
Les sections binationales .....	44
<b>■ - Monter un projet de partenariat pour les élèves .....</b>	<b>45</b>
<b>1. eTwinning .....</b>	<b>46</b>
<b>2. Les partenariats et appariements scolaires .....</b>	<b>47</b>
<b>3. Les partenariats avec Erasmus+ (2014 – 2020) .....</b>	<b>48</b>
<b>4. Les partenariats avec l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) .....</b>	<b>51</b>
4.1. Les échanges scolaires .....	52
4.2. Projets-IN – Le réseau des projets scolaires franco-allemands, interculturels, interdisciplinaires et innovants .....	52
<b>5. Focus : le programme pilote de coopération scolaire/extra-scolaire .....</b>	<b>52</b>
<b>6. Le partenariat grâce au secrétariat franco-allemand (SFA) .....</b>	<b>53</b>
<b>7. Mettre en place un échange scolaire .....</b>	<b>54</b>
<b>■ - L'international et la mobilité pour les professionnels de l'éducation .....</b>	<b>55</b>
<b>1. Devenir enseignant référent pour l'action européenne et internationale (ERAEI) .....</b>	<b>56</b>
<b>2. Participer à une action ou un programme de formation à l'étranger .....</b>	<b>56</b>
2.1. Les échanges franco-allemands d'enseignants et de formateurs .....	56
2.2. Le programme d'études en Allemagne (PEA) pour professeurs d'histoire et géographie titulaires .....	57
2.3. Les séjours professionnels .....	57
2.4. Les stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel à l'étranger .....	58
2.5. Les programmes de la commission Fulbright .....	59
2.6. Le programme Pestalozzi .....	60
2.7. Les mobilités des enseignants et personnels administratifs avec Erasmus+ .....	60
<b>3. Partir enseigner à l'étranger .....</b>	<b>62</b>
3.1. L'échange poste pour poste avec le Québec .....	62
3.2. Les échanges franco-allemands d'enseignants du 1 <sup>er</sup> degré .....	62
3.3. CODOFIL – Séjour en Louisiane .....	63
3.4. Le programme Jules Verne .....	63
3.5. Le détachement à l'étranger .....	63
<b>4. Exercer des fonctions non-enseignantes à l'étranger .....</b>	<b>64</b>
<b>Les ZOOMS et l'INDEX .....</b>	<b>65 à 67</b>

## Le réseau Euroguidance en Europe et en France

Créé par la Commission européenne en 1992 dans le cadre du programme PETRA, le réseau Euroguidance est présent dans 34 pays en Europe. Constitué de centres nationaux de ressources, il participe de l'action clé 3 du programme Erasmus + avec pour objectifs :

- ☑ la promotion de la mobilité des jeunes et des adultes en Europe
- ☑ le développement de la dimension européenne dans les activités d'orientation scolaire et professionnelle
- ☑ la facilitation des échanges entre les services d'orientation des différents pays européens.

⊕ **Pour en savoir plus** : en Europe [www.euroguidance.eu](http://www.euroguidance.eu)

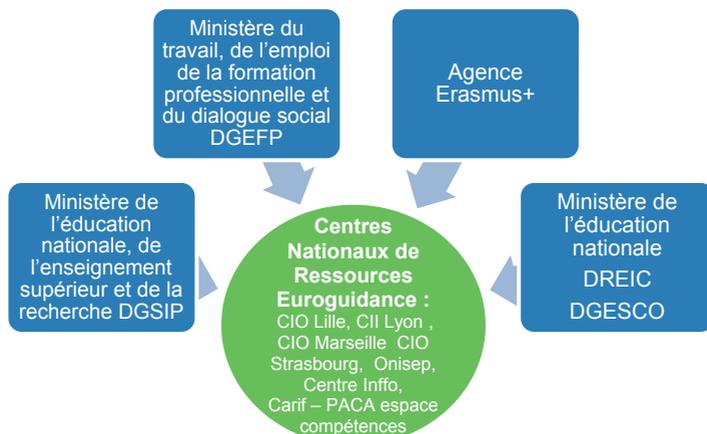
En France, le réseau est géré par l'Agence Erasmus + France / Education & Formation, chargée de la mise en place sur le territoire national du programme Erasmus +. L'agence assure l'animation et la coordination générale du réseau ainsi que le suivi conventionnel et financier d'Euroguidance.

Le réseau français est coordonné par des représentants des ministères de tutelle :

- ☑ **Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche** (direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (DGESIP), direction des relations européennes et internationales et de la coopération (DREIC).
- ☑ **Le ministère chargé du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social** (délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle - DGEFP).

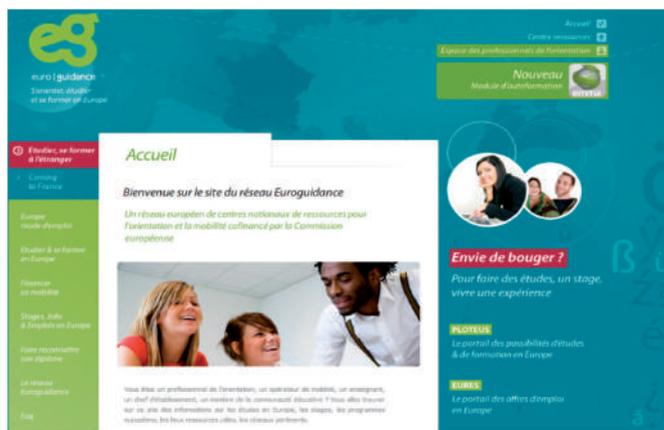
Les tutelles y ont désigné sept centres Euroguidance pour les activités et les services d'orientation tout au long de la vie :

- ☑ Pour le public de la formation initiale : **le réseau Euroguidance Education** 5 centres nationaux de ressources implantés dans des **Centres d'Information et d'Orientation** (Lille, Marseille, Strasbourg, CII à Lyon) et l'ONISEP (Office national d'information sur les enseignements et les professions).
- ☑ Pour le public de la formation continue : **le réseau Euroguidance Emploi** **Centre Inffo** et le **Carif Espace Compétences PACA**.



Les centres nationaux de ressources **Euroguidance Education** proposent plusieurs types de services : information et conseils sur l'orientation et la mobilité en présentiel (dans des salons pour lycéens, étudiants et adultes, dans les centres Euroguidance, dans les établissements scolaires) ou à distance, production de documents d'information sur la thématique de la mobilité (numériques ou papiers) et participation aux publications de l'ONISEP sur les thèmes de la mobilité à l'étranger. Les conseillers animent également des sessions de formation continue pour les professionnels de l'orientation et de l'éducation.

⊕ **Pour en savoir plus** : en France [www.euroguidance-france.org/fr](http://www.euroguidance-france.org/fr)



### VIDEO : «Etudier et se former en Europe»

Le clip vidéo du réseau Euroguidance promeut la mobilité et son action au travers du message « la mobilité c'est possible, même pour moi ! »

La démocratisation du programme Erasmus + est présentée sous forme de scénarios courts illustrant les opportunités de mobilité de différents personnages : Yassine, jeune sans qualification, Elsa en contrat d'apprentissage et François, demandeur d'emploi.

Créer l'idée ou l'envie de partir, lever les freins et les obstacles à la mobilité, donner des perspectives professionnelles et personnelles ont été le fil rouge de sa réalisation.

Ce clip peut être utilisé pour sensibiliser à la mobilité à des fins d'apprentissage.

Retrouvez-le sur *Youtube* – sous le titre « Euroguidance »- ou à partir de la page d'accueil du site [www.euroguidance-france.org](http://www.euroguidance-france.org)

# Le programme Erasmus +

Le programme pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport de la commission européenne pour la période 2014-2020.



Rendu célèbre par le film de Cédric Klapisch « l'auberge espagnole », le programme de mobilité de l'Union Européenne est devenu **Erasmus +** en 2014. Auparavant réservé aux étudiants, il englobe désormais des projets internationaux pour différents publics dans les domaines suivants : l'éducation, la recherche, la formation des adultes ou encore la jeunesse et le sport. Dans le champ éducatif, Erasmus + permet aux jeunes et aux professionnels de partir en mobilité **par l'intermédiaire d'un établissement ou d'un organisme éducatif ou de formation** ayant signé la charte Erasmus et ayant vu son projet retenu par l'agence nationale Erasmus + France Education Formation.

Le programme **Erasmus +** s'inscrit dans la Stratégie Europe 2020. Il facilite les projets de mobilité et de coopération en Europe dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie, en rapprochant les structures et les soutiens accordés à l'apprentissage formel, non formel et informel dans tous les secteurs de l'éducation, de la formation et de la jeunesse.

Plusieurs objectifs principaux sont visés :

- augmenter le niveau de compétences et les aptitudes-clés pour une meilleure employabilité
- soutenir la qualité, les innovations, l'excellence académique et universitaire
- soutenir et promouvoir les outils de transparence et de reconnaissance des compétences et des certifications de l'Union Européenne (Europass, Youthpass, le cadre européen des certifications (CEC), le système européen de transfert d'unités de cours capitalisables (ECTS), le système de crédits d'apprentissage pour l'enseignement professionnel (ECVET)...)
- renforcer la dimension internationale notamment via la coopération entre pays européens et non européens
- favoriser l'apprentissage des langues et promouvoir la diversité linguistique et culturelle.

## Erasmus+ en chiffres

14,7 milliards d'euros en Europe sur 2014-2020

1,12 milliards d'euros pour la France

€ 77,5% pour l'éducation et la formation

€ 3,5% pour la garantie de prêts

€ 10% pour le secteur de la jeunesse

€ 1,8% pour le sport

**Objectifs** 4 millions de mobilité (études, stages en entreprise, volontariat, échanges de pratiques, etc)

€ 2 millions d'étudiants

€ 650.000 jeunes en formation professionnelle

€ 500.000 jeunes en volontariat ou échange

€ 800.000 professionnels en mobilité

**Erasmus +** est ouvert aux pays membres de l'Union européenne ainsi qu'à l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Turquie, l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine.

Le programme **Erasmus +** se décline en 3 actions, dites « actions clés » :

**Action clé 1** : la mobilité individuelle à des fins d'apprentissage qui concentre 63 % du budget et s'affiche clairement comme une priorité

**Action clé 2** : la coopération et les partenariats pour l'innovation internationale et l'échange de bonnes pratiques

**Action clé 3** : le soutien à la réforme des politiques dans les Etats membres qui a pour objectif la concrétisation des objectifs de la stratégie « Education et formation 2020 » et celle des objectifs de la stratégie « Europe 2020 » dans le domaine de l'éducation et du capital humain.

**Plus d'informations** § « Monter un projet de partenariat avec Erasmus + » p.48

⊕ **Pour en savoir plus** : [www.agence-erasmus.fr](http://www.agence-erasmus.fr)

#### **Références à Erasmus + dans ce guide :**

*se référer aux paragraphes indiqués par §*

#### **Le programme Erasmus + enseignement scolaire :**

- ✓ la mobilité élèves de l'enseignement secondaire § ■ 1
- ✓ le montage de projet de coopération § ■ 1
- ✓ la mobilité des enseignants et des personnels administratifs § ■ 2

#### **Le programme Erasmus + enseignement supérieur :**

- ✓ la mobilité étudiante en études § ■ 3
- ✓ la mobilité étudiante en stage § ■ 4

#### **Le programme Erasmus + enseignement professionnel:**

- ✓ la mobilité des lycéens professionnels et des apprentis en stages § ■ 4.

#### **Le programme Erasmus + éducation adultes :**

- ✓ la mobilité en stage des demandeurs d'emploi § ■ 4.

#### **Le programme Erasmus + jeunesse et sport :**

- ✓ le service volontaire européen § ■ 5
- ✓ les échanges de jeunes § ■ 2

#### **Les outils de transparence et de reconnaissance des compétences et des certifications de l'Union Européenne :**

- ✓ Europass § ■ 2.
- ✓ le label européen des langues § ■ 2

# L'ouverture européenne et internationale des établissements du second degré et les échanges scolaires

La mobilité des élèves de collège et de lycée en Europe et dans le monde

Source : circulaire n°2016-091 du 15 juin 2016, B.O. n°24 du 16 juin 2016

La mobilité des élèves recouvre l'ensemble des séjours d'élèves, individuels ou groupés, hors du territoire français à des fins pédagogiques, professionnelles, linguistiques ou culturelles. Elle s'inscrit dans le développement des compétences clés, de l'employabilité, de la croissance et de l'inclusion sociale et permet de renforcer l'estime de soi, les valeurs de tolérance et de compréhension mutuelle. Au niveau académique, la mobilité et les partenariats sont suivis par les délégués académiques aux relations européennes, internationales et à la coopération (DAREIC). (Cf. zoom p.46)

On qualifie la mobilité d'apprenante lorsqu'elle s'accomplit à des fins d'apprentissage dans le cadre d'un projet pédagogique.

La circulaire n°2016-091 du 15 juin 2016 vise à encadrer, accompagner, valider, sécuriser et valoriser la mobilité dans le secondaire lors de la mise en place de partenariats scolaires. Sous certaines conditions (contrat d'étude ou convention de stage préalables), les acquis de la mobilité peuvent être validés (passage dans l'année supérieure ou part d'obtention d'un diplôme) et donner lieu tant que possible à la délivrance d'une attestation pour la valoriser.

Le projet de mobilité doit être validé par le Conseil d'Administration pour que des aménagements à l'examen soient possibles (DNB ou baccalauréat). Dans tous les cas, les mobilités dans le cadre d'un programme ou d'un partenariat sont favorisées. Les modalités de mise en œuvre et de sécurisation de la mobilité sont détaillées, l'inscription sur le site Ariane est, par exemple, rendue obligatoire pour les déplacements scolaires. Les modalités concernant le retour des élèves scolarisés à l'étranger diffèrent selon le parcours suivi par l'élève à l'étranger et le type d'établissement fréquenté, reconnu ou non.

En complément, chaque année, le programme Erasmus + est décliné au niveau scolaire dans le Bulletin officiel.

## La mobilité en chiffres en 2014-15

**3 % des élèves partis en mobilité** dans le cadre d'un projet scolaire plus de  
**61 % des établissements - engagés dans un partenariat** avec au moins un établissement étranger

↳ 55 % collèges

↳ 64 % lycées

**14 projets Erasmus +** déposés par des GIP académiques pour les établissements scolaires

↳ 7 financés, soit 1 375 mobilités de lycéens

**16.700 bourses de stages Erasmus +**

↳ 63,5% en LP et LEGT pour des niveaux V et IV

## Objectifs pour 2017

↳ 100% des collèges et lycées engagés dans un partenariat scolaire

↳ plus de 50% des écoles primaires investies dans un projet européen

Source MENESR



# I. **Les différentes formes de mobilité**

L'importance accordée aux langues étrangères est au cœur de la « stratégie langues vivantes » présentée en 2016 par Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. La dynamique de la mobilité internationale des élèves au service de leur réussite s'en trouve accentuée dans un contexte de croissance au niveau national.

La mobilité internationale peut prendre des formes très variées en fonction de différents paramètres : le statut du candidat, les objectifs liés à la mobilité, le budget disponible, la durée envisagée, la destination.

Dans le cadre des études sont accessibles :

- la mobilité **institutionnelle** qui concerne les échanges entre établissements via un partenariat ou un programme comme Erasmus +, le plus connu : l'étudiant part alors pour une durée déterminée et reste inscrit dans son établissement d'origine. Ce type de mobilité est généralement financé partiellement par le biais de bourses. Elle est à privilégier pour faciliter la reconnaissance.
- la mobilité **individuelle** ou **en solo** : un étudiant peut s'inscrire de façon individuelle dans un établissement à l'étranger. Dans ce cas, il n'est pas inscrit dans un établissement français et suit son cursus entièrement à l'étranger allant jusqu'à préparer le diplôme du pays d'accueil. Des possibilités de mobilité internationale existent en dehors des études, subventionnées comme le service volontaire européen, ou non, comme dans le cadre d'un visa vacances-travail.

La circulaire parue au Bulletin Officiel le 23 juillet 2015 définit les modalités de la mise en place d'une période de césure à l'étranger dans un parcours étudiant, quel que soit le type d'études suivies et le moment choisi (juste après le bac ou plus tard, jusqu'à la fin des études). Aussi, ceux qui choisissent une mobilité juste après l'obtention du bac, loin d'être pénalisés, pourront s'inscrire dans l'application APB - Admission Post Bac, comme des néo-entrants l'année suivante.

#### ⊕ **Pour aller plus loin :**

Stratégie langues vivantes : [www.education.gouv.fr/cid97827/strategie-langues-vivantes.html](http://www.education.gouv.fr/cid97827/strategie-langues-vivantes.html)  
Circulaire sur l'année de césure : [www.enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr)



## 1. Etudier à l'étranger dans le secondaire

Un nombre croissant de lycéens, encouragés par leurs familles, font le projet de passer une année ou quelques mois dans un établissement scolaire à l'étranger. Hors du cadre d'un partenariat issu de l'établissement fréquenté, les procédures administratives d'inscription peuvent être complexes ou sélectives. Parfois il s'avère nécessaire de recourir à de coûteux organismes privés. De plus, il importe d'anticiper avec les chefs d'établissement les modalités de la réintégration après la mobilité.

### 1.1. Partir grâce à l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger/ AEFE



#### L'agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE)



L'AEFE, établissement public sous tutelle du ministère des Affaires étrangères anime et gère le réseau d'enseignement français à l'étranger. Ce réseau scolaire unique au monde compte 494 établissements qui accueillent près de 336.000 élèves de la maternelle à la terminale dans 136 pays.

Les bourses de l'AEFE offrent à des lycéens français la possibilité de passer une année scolaire en classe de 1<sup>ère</sup> ou terminale dans certains lycées français à l'étranger.

**Age :** minimum 16 ans en septembre l'année du départ.

**Pour qui :** les élèves de 2<sup>nde</sup> et de 1<sup>ère</sup> scolarisés dans un lycée français qui envisagent de passer l'année suivante (1<sup>ère</sup>, terminale) dans un lycée d'enseignement français à l'étranger.

**Durée :** une année scolaire.

**Destinations :** Londres, Vienne, Munich, Barcelone, Madrid et Dublin.

**Comment :** les chefs d'établissement sont invités à organiser, avec le professeur principal, un entretien avec les candidats et leurs familles afin d'émettre un avis sur les candidatures déposées. La transmission des dossiers de candidature est effectuée auprès du service de la DAREIC au rectorat généralement vers la fin mars. Une sélection est effectuée au niveau national.

**A qui s'adresser :** au proviseur du lycée fréquenté.

⊕ **Pour en savoir plus :** <http://eduscol.education.fr>

## 1.2. Partir en Allemagne grâce à l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ)



L'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ)

OFAJ  
DFJW

L'OFAJ est une organisation internationale au service de la coopération franco-allemande créée en 1963, qui a pour mission d'encourager les relations entre les jeunes des deux pays, de renforcer leur compréhension et ainsi de faire évoluer les représentations du pays voisin.

### Le programme Brigitte Sauzay

**Programme individuel d'échange scolaire.** L'échange y est fondé sur le principe de réciprocité. Les participants séjournent pendant trois mois consécutifs dans le pays partenaire.

**Pour qui :** les élèves de la 4<sup>ème</sup> à la 1<sup>ère</sup> ayant un minimum de deux ans d'apprentissage de l'allemand.

**Durée :** 6 mois dont 3 mois en Allemagne.

**Destination :** Allemagne.

**Comment :** la recherche d'un partenaire allemand est à entreprendre directement par l'élève intéressé avec l'appui de son école et de sa famille. Le chef d'établissement doit valider l'échange. La demande de subvention se fait en ligne sur le site de l'OFAJ.

⊕ **Pour en savoir plus :** [www.ofaj.org/programme-brigitte-sauzay](http://www.ofaj.org/programme-brigitte-sauzay)

### Le programme Voltaire

**Programme individuel d'échange scolaire :** les participants séjournent 6 mois dans une famille allemande puis accueillent ensuite leur correspondant 6 mois chez eux, en France.

**Pour qui :** les élèves de 3<sup>ème</sup> et 2<sup>nde</sup>.

**Durée :** 1 an dont 6 mois en Allemagne (mars à août).

**Destination :** Allemagne.

**Comment :** formulaire en ligne accessible fin mai depuis le site suivant <http://programme-voltaire.xialys.fr>

⊕ **Pour en savoir plus :** [www.ofaj.org/programme-voltaire](http://www.ofaj.org/programme-voltaire)

## 1.3. Les partenariats franco-britanniques

### Les bourses Lefèvre et Charles de Gaulle

A partir de partenariats scolaires déjà existants, ces bourses financent une mobilité au Royaume-Uni.

#### La bourse Lefèvre

Elle finance des projets de visites réciproques et un travail collaboratif tout au long de l'année pour les groupes classes de 11-19 ans (10 élèves minimum). Le projet doit s'inscrire dans un partenariat d'établissements et au sein d'une discipline scolaire autre que linguistique.

**Durée de la mobilité :** 1 semaine et 4 jours de travail.

#### Les bourses Charles de Gaulle

Elles ont pour but de permettre des mobilités individuelles à des jeunes de 17 à 19 ans (minimum 5) pour acquérir des compétences transversales favorisant l'employabilité. Pour cette raison, elles visent particulièrement les sections technologiques et professionnelles mais sont ouvertes également aux sections générales. Les établissements scolaires doivent déjà être engagés dans un partenariat franco-britannique pour être candidats.

**Durée de la mobilité :** 7 à 14 jours.

**Montant :** 5 000 £ par établissement (soit 10 000 £ pour un projet conjoint) quelle que soit la bourse.

**Comment :** le dossier est à envoyer à la DAREIC qui transmet au British Council puis au MENESR.

⊕ **En savoir plus :** la plateforme schoolsonline du British Council (G. Lefèvre et C. de Gaulle) [www.britishcouncil.fr/schoolsonline/financer](http://www.britishcouncil.fr/schoolsonline/financer)

#### Fellowship

Ce programme de mobilité prend place dans le cadre d'une convention de coopération éducative signée entre une académie française et une instance officielle étrangère. Il permet des mobilités individuelles à des fins de recherche en lien avec le programme scolaire des élèves.

Le travail personnel mené doit avoir pour but une meilleure compréhension du pays d'accueil à travers un aspect de sa culture, de son histoire, des arts, de la vie professionnelle, de son économie. Il est réalisé dans un établissement britannique partenaire.

Pour la France, les crédits sont délivrés au niveau des académies dans le cadre de la coopération franco-anglaise entre académies et les Local Authorities.

**Pour qui :** les lycéens de plus de 16 ans en LEGT et LP des seules académies volontaires.

**Durée de la mobilité :** 10 à 15 jours.

**Contact :** la DAREIC de l'Académie d'Amiens qui le gère [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

## 1.4 Erasmus + pour les élèves

Les établissements scolaires et les DAREIC peuvent déposer un projet de mobilité ou de partenariat stratégique pour leurs élèves dans le cadre du programme Erasmus+.

**Age :** à partir de 14 ans pour une expérience de mobilité.

**Pour qui :** élèves ou classes ayant un projet défini (linguistique, culturel, sportif, ...).

**Comment** : les élèves sont informés par les enseignants organisateurs. L'établissement recherche des partenaires étrangers, établit les conventions, gère les aspects logistiques, recueille les autorisations et informe les familles.

**Conditions** : variables selon le projet de mobilité.

**Coût** : les organisateurs essaient souvent de diminuer les coûts pour les familles en recherchant des financements (collectivités territoriales, association de parents d'élèves, collectes de fonds par des actions scolaires, comités d'entreprises).

**Durée** : de quelques jours à quelques semaines.

**A qui s'adresser** : l'élève s'adresse à son établissement scolaire.

De son côté, l'enseignant peut demander l'appui du DAREIC au rectorat (délégué académique aux relations européennes et internationales et à la coopération).  
[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

- la plateforme **Pénélope +** soutient les porteurs de projets Erasmus + (cf. zoom p.51)
- consulter aussi les collectivités locales (mairie, région, département, communauté urbaine ou de communes) pour connaître les actions, partenariats et appuis possibles. Pour les régions transfrontalières, des programmes spécifiques existent.
- le portail eTwinning regroupe une communauté d'établissements en Europe jumelés électroniquement [www.etwinning.net/fr](http://www.etwinning.net/fr) pour créer des contacts et monter des projets coopératifs. (cf. zoom p.47)

⊕ **Pour en savoir plus** :

- [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr), rubriques : « De la maternelle au baccalauréat, la mobilité des élèves » et « Ouverture européenne et internationale des établissements du second degré » circulaire du 15-06-2016.
- Guide pratique Erasmus + pour les chefs d'établissement scolaires de la maternelle au bac :  
[www.agence-erasmus.fr/docs/2410\\_guide-eu-pour-les-chefs-ets.pdf](http://www.agence-erasmus.fr/docs/2410_guide-eu-pour-les-chefs-ets.pdf)

## 1.5 Partir un an dans un établissement à l'étranger

Dans une démarche différente, il est aussi possible de s'inscrire dans un lycée à l'étranger pendant un an ou plus sur la base d'une **initiative personnelle individuelle**. Ce projet doit être bien construit car l'élève et sa famille doivent se charger de toutes les modalités pratiques : trouver la famille d'accueil, l'établissement à fréquenter, régler les modalités d'inscription et s'acquitter des frais de scolarité et de vie sur place sans oublier d'évoquer avec le chef d'établissement d'origine les modalités du retour après la période de mobilité.

### Partir via un organisme privé

Des organismes privés permettent de passer une année dans un établissement scolaire secondaire à l'étranger avec un hébergement en famille. La scolarité reprend en France là où elle a été interrompue. Ce type de mobilité est coûteux (à partir de 5500€ tout compris).

**Pour qui** : les élèves de moins de 18 ans, généralement en 2<sup>nd</sup>e ou 1<sup>ère</sup>.

**Comment** : contacter un organisme privé qui organise entièrement la mobilité.

⊕ **Pour en savoir plus** :

- Un office pour vérifier le sérieux des organismes prestataires : [www.loffice.org](http://www.loffice.org)

- On peut aussi se référer aux organismes adhérents à l'Union Nationale des Organismes de Séjours et Stages Linguistiques : [www.unosel.org](http://www.unosel.org)

## Partir via une association à but non lucratif

Quelques **associations à but non lucratif** se sont spécialisées dans les séjours de longue durée en établissement scolaire à l'étranger et sont agréées par l'Office national de garantie des séjours et stages linguistiques.

### ⊕ **Pour en savoir plus :**

- AFS : Vivre sans frontières [www.afs-fr.org](http://www.afs-fr.org)
- PIE : [www.piefrance.com](http://www.piefrance.com)
- YFU : [www.yfu.fr](http://www.yfu.fr)

## Partir via le Rotary Club

Les **programmes d'échanges** du Rotary permettent à des jeunes de partir à moindre coût, pendant une année scolaire ou moins dans un lycée, et ceci dans de nombreux pays du monde avec un accueil en famille bénévole.

**Pour qui :** jeunes âgés de 15 à 17 ans 1/2 (au moment du départ), faisant preuve d'une ouverture et d'une curiosité vis à vis des cultures du monde.

**Durée :** généralement de 10 à 12 mois mais il existe des programmes d'été plus courts.

**Destinations :** partout dans le monde.

**Comment :** modalités propres à chaque pays, tous les candidats doivent être parrainés par un Rotary club ou un district. Pour localiser le Rotary club le plus proche, utiliser la fonction « Réunions des clubs » sur [www.rotary.org/fr](http://www.rotary.org/fr)

**A qui s'adresser :** contacter le Rotary International : [youthexchange@rotary.org](mailto:youthexchange@rotary.org)

### ⊕ **Pour en savoir plus :** [www.crjfr.org](http://www.crjfr.org)

## 2. La mobilité ponctuelle

### 2.1. Les chantiers internationaux

Les chantiers sont des formes de **volontariat** à court terme qui durent 2 à 3 semaines. Il s'agit d'effectuer un travail d'intérêt général lié à une thématique en échange du gîte et du couvert. Si à l'origine des chantiers, il s'agissait souvent de travailler dans la construction ou la rénovation de bâtiments, de nombreuses autres thématiques ont vu le jour, comme la préparation de festivals de musique, de cinéma, de photographie ou encore de théâtre ainsi que de l'animation pour les enfants ou pour les personnes handicapées. La vie de groupe prend également une part très importante dans le vécu des chantiers. Ils se déroulent en France comme à l'étranger et sont accessibles pour certains dès l'âge de 14 ans. Pour les plus jeunes, participer à un chantier international en France peut déjà être une première forme d'ouverture à l'international et à la découverte de soi et des autres.

**Age :** de 14 ans à l'âge adulte.

**Pour qui :** pour tous ceux qui souhaitent se rendre utiles, rencontrer d'autres personnes et découvrir d'autres cultures.

**Comment :** en s'inscrivant auprès d'une association proposant des chantiers.

**Durée :** de 2 à 3 semaines.

**Destinations :** partout à travers le monde.

**A qui s'adresser :** aux organismes proposant des chantiers internationaux.

### ⊕ **Pour en savoir plus :** [www.cotravaux.org](http://www.cotravaux.org)

## 2.2. La fondation et la bourse Zellidja

La fondation Zellidja propose une **bourse de voyage** de 900 € pour participer au financement d'un voyage d'un mois minimum pendant l'été entre juin et septembre. Le candidat s'engage à voyager seul et à poursuivre le projet qu'il aura auparavant préparé. Les thématiques sont libres et de nombreux exemples figurent sur le site de la fondation : « A la rencontre des aborigènes en Australie », « La place des femmes dans la ruralité marocaine », « L'architecture au Portugal »... La fondation Zellidja s'adresse à des jeunes « ouverts au monde » et soutient l'adage « les voyages forment la jeunesse ». Cette fondation est depuis plusieurs années agréée par le ministère de l'éducation nationale pour prolonger l'action de l'enseignement public ainsi que par le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports en qualité « d'association de jeunesse et d'éducation populaire ». En effet, elle permet aussi aux enseignants de l'éducation nationale d'enseigner autrement, avec des outils adaptés et mis au point par Zellidja.



**Age** : de 16 à 20 ans.

**Pour qui** : pour les jeunes qui souhaitent vivre une aventure et aller à la rencontre d'autrui pendant l'été.

**Comment** : déposer son dossier à la fondation Zellidja avant le 31 janvier de chaque année.

**Durée** : 1 mois minimum pendant l'été.

**Destinations** : partout à travers le monde.

**A qui s'adresser** : Fondation Zellidja.

⊕ **Pour en savoir plus** : [www.zellidja.com](http://www.zellidja.com)

## 2.3. Les séjours linguistiques courts

Les séjours linguistiques permettent aux jeunes de différents âges de partir à l'étranger dans le but principal d'améliorer et de **perfectionner un niveau de langue**. En cours individuels ou collectifs, les formules sont très variées et s'adaptent aux envies de chacun, pouvant également inclure des activités extra linguistiques, sportives, culturelles ou simplement ludiques. L'hébergement peut être proposé sous différentes formes : chambre individuelle ou à plusieurs, chez l'habitant, en résidence...

**Age** : de très jeune (parfois 6 ans) jusqu'à l'âge adulte.

**Pour qui** : pour tous ceux qui souhaitent améliorer une langue étrangère et découvrir une culture.

**Comment** : passer par un organisme de séjours linguistiques ou s'inscrire directement dans une école de langue à l'étranger.

**Durée** : variable en fonction du temps et du budget dont on dispose.

**Destinations** : partout à travers le monde dans les zones sécurisées.

**A qui s'adresser** : à un organisme de séjours linguistiques.

⊕ **Pour en savoir plus** : [www.euroguidance-france.org](http://www.euroguidance-france.org), [www.loffice.org](http://www.loffice.org), [www.unosel.org](http://www.unosel.org)

Dossier ONISEP « étudier en Europe » : [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)

## 2.4. Les échanges de jeunes

Il s'agit de **rencontres entre groupes de jeunes européens** autour de thèmes variés : la lutte contre les exclusions, le racisme et la xénophobie, les arts



et cultures, l'environnement, la protection du patrimoine, les médias et l'information des jeunes, la santé, l'économie solidaire, le sport. L'objectif est de favoriser la connaissance mutuelle, d'apprendre à mieux se connaître.

Ces rencontres se déroulent en dehors des institutions scolaires, universitaires ou de formation professionnelle. Elles ont une visée éducative et nécessitent une implication des jeunes à toutes les étapes du projet.

**Age** : de 13 à 30 ans.

**Pour qui** : des groupes de 16 à 60 jeunes.

**Durée** : de 5 à 21 jours (hors voyage).

**Destinations** : en France ou dans un des pays partenaires du projet.

**A qui s'adresser** : les dossiers peuvent être déposés par une organisation à but non lucratif, une association, un groupe informel de jeunes, une collectivité locale, un organisme public au niveau régional ou national, une entreprise de l'économie sociale et solidaire.

⊕ **Pour en savoir plus** : [www.erasmusplus-jeunesse.fr](http://www.erasmusplus-jeunesse.fr)

## 2.5. Les jeunes ambassadeurs de l'engagement associatif aux USA

Le programme « Jeunes ambassadeurs de l'engagement associatif » permet à des jeunes issus des quartiers prioritaires de représenter la France et de participer à des **rencontres et débats avec des associations américaines** sur les thèmes de la diversité culturelle, l'identité, l'égalité des chances et l'engagement associatif. Ce programme est géré par l'ambassade des Etats-Unis à Paris et l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé).

**Age** : de 15 à 30 ans.

**Pour qui** : 20 lycéens de 2<sup>nde</sup> ou 1<sup>ère</sup> inscrits dans un lycée public des régions Ile de France (département du Val d'Oise), Aquitaine (départements de la Gironde, de la Haute-Garonne), Hauts-de-France (département du Pas de Calais), Rhône-Alpes (département du Rhône), de Provence-Alpes-Côte d'Azur (département des Bouches du Rhône). Ces jeunes sont issus de familles avec un quotient familial inférieur ou égal à 750 €. S'y associent 10 acteurs associatifs de quartiers relevant de la politique de la ville au sein des départements de Haute-Garonne, Gironde, Val d'Oise, Pas de Calais, Bouches du Rhône, ou Rhône.

**Durée** : 2 semaines.

**Destination** : Etats-Unis.

**A qui s'adresser** : aux collectivités territoriales qui gèrent le programme.

⊕ **Pour en savoir plus** : site de l'ambassade et consulats des Etats-Unis d'Amérique en France <https://fr.usembassy.gov/fr/education-culture-fr/youth-ambassadors-fr/>

## 3. Etudier à l'étranger dans le supérieur

### 3.1. Partir en mobilité individuelle et autonome

En vertu de la **libre circulation des personnes dans l'espace européen**, les citoyens peuvent suivre leurs études dans l'un ou l'autre des états de l'UE dans des conditions similaires aux résidents, sans distinction de nationalité. Quelques exceptions existent pour des cursus pléthoriques (Belgique, Autriche) où s'appliquent des restrictions.

Hors de l'Europe l'accès est possible dans des conditions spécifiques aux étrangers et avec des démarches administratives supplémentaires (visa, couverture sociale individuelle...).

Cette mobilité est évoquée dans une circulaire sur la reconnaissance de l'année de césure (cf. (\*) B.O.E.N. n°30, 23 juillet 2015).

**Age** : non précisé, l'administration du pays d'accueil peut exiger les coordonnées d'un tuteur sur place pour les mineurs.

**Pour qui** : les bacheliers ou étudiants, (les élèves du secondaire passent plutôt par un organisme linguistique ou associatif) qui veulent s'immerger dans un contexte éducatif étranger et qui maîtrisent la langue d'enseignement (B2-C1).

**Comment** : suivre le processus d'inscription propre au pays (ou à l'établissement) comme les résidents locaux. Attention, le calendrier peut être précoce (jusqu'à un an avant la rentrée). Certains cursus peuvent être sélectifs (tests, entretien, dossier). Les 47 pays signataires des accords de Bologne ont permis le rapprochement des systèmes éducatifs et la création d'un espace européen d'enseignement supérieur : 3 grades de qualification, validation de crédits transférables et cumulables (ECTS)... Ces éléments facilitent ce type de mobilité.

**Conditions** : au-delà de 3 mois, disposer d'une couverture sociale et de ressources suffisantes pour subvenir à ses besoins, avoir une carte d'identité ou un passeport valide assorti d'un visa d'études si hors de l'UE.

**Coûts** : variables selon les frais de scolarité du pays, parfois très élevés hors Europe - jusqu'à 30.000€ en Australie, Etats-Unis, Canada - et le niveau de vie sur place. Les étudiants boursiers peuvent déposer une demande en France auprès des services gérant l'attribution des bourses (CROUS, régions...) lorsqu'ils partent dans un établissement reconnu dans un pays de l'espace économique européen et habilité à recevoir des boursiers. Ils peuvent aussi contacter le service social de l'établissement d'accueil.

**Durée** : suit le calendrier scolaire du pays, un semestre, une année ou un cycle d'études complet et diplômant (bachelor, grado, laurea, master, ...).

**La bourse Erasmus + n'est pas attribuée dans le cas d'une mobilité de ce type.**

#### ⊕ Pour en savoir plus :

- (\*) B.O.E.N. n°30, 23 juillet 2015 : mise en œuvre d'une période de césure [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)
- consulter la page « étudier en + nom du pays » sur le site [www.euroguidance-france.org](http://www.euroguidance-france.org) pour comprendre l'organisation des études, accéder aux moteurs de recherche des formations et aux modalités d'inscription du pays.
- Pour trouver les cursus en anglais enseignés dans les états européens : [www.euroguidance-france.org](http://www.euroguidance-france.org), rubrique « étudier et se former en Europe » puis « Europe : thématiques transversales ».
- Les sites des ambassades étrangères en France et françaises à l'étranger



## La reconnaissance de la mobilité

*Si partir en mobilité d'étude attire les étudiants, il importe de s'assurer de la reconnaissance de l'expérience au retour.*

En France, la notion d'équivalence de diplômes fait place au principe de comparabilité des diplômes. En vertu des accords de Bologne, la reconnaissance des acquis de mobilité européenne est facilitée notamment par rapport à ceux d'une mobilité extra-européenne. Le principe de reconnaissance varie en fonction de l'objectif envisagé.

*Revenir pour étudier :*

La reconnaissance du parcours effectué à l'étranger est examinée par l'établissement sollicité pour la reprise d'étude (via le service de validation). Selon les acquis, l'autorisation de s'inscrire est délivrée ou non, ou fait l'objet d'une proposition d'inscription à un autre niveau d'études.

*Revenir pour travailler :*

Si la profession envisagée est règlementée, une procédure est clairement définie avant de pouvoir exercer.

Si la profession n'est pas règlementée, c'est l'employeur qui juge de l'employabilité au regard des éléments présentés (CV, diplômes, lettre de motivation, stages effectués)

*Pour connaître les professions règlementées, consulter ENIC-NARIC : [www.ciep.fr/enic-naric-page/annuaire-professions-reglementees](http://www.ciep.fr/enic-naric-page/annuaire-professions-reglementees)*

Le centre ENIC-NARIC est habilité à délivrer une **attestation de comparabilité** de diplôme pour faciliter la compréhension d'un diplôme ou d'un parcours de formation

**Comment :** remplir une demande en ligne sur le site du CIEP (70€).

⊕ **Pour en savoir plus :** [www.ciep.fr/enic-naric-france](http://www.ciep.fr/enic-naric-france)

## 3.2. Partir en mobilité institutionnelle

Ce type de mobilité comporte d'énormes avantages pour le bénéficiaire en facilitant ses démarches administratives et la recherche d'établissements à l'étranger. Adossé à un **cadre réglementaire** et des **partenariats** déjà existants, il facilite la reconnaissance des acquis et offre des avantages financiers : octroi de bourses éventuelles et exonération des frais d'inscription dans l'établissement d'accueil (frais d'inscription à régler dans le pays d'origine).

Plusieurs programmes de mobilité existent dans l'enseignement supérieur. Le plus connu, Erasmus + est accessible aux étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur ayant signé la charte Erasmus +.

### Partir en programme d'échange : Erasmus + et autres programmes

**Erasmus + :**

**Pour qui :** étudiants cherchant une mobilité institutionnelle, à partir de la 2<sup>ème</sup> année pour une mobilité d'études ou de la 1<sup>ère</sup> année pour une mobilité de stage.

**Comment :** se rapprocher du service des relations internationales de l'établissement

pour connaître le calendrier et la procédure à suivre pour candidater dès l'automne pour le semestre ou l'année suivante.

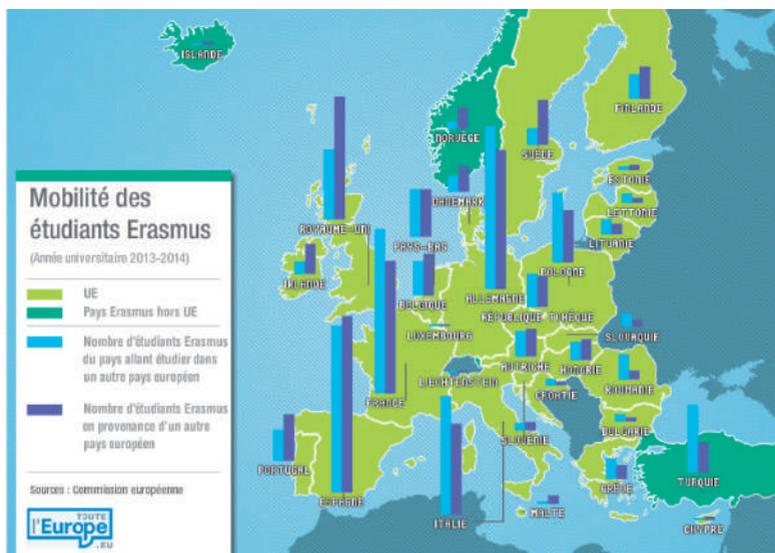
**Conditions :** répondre aux critères fixés par son établissement, être retenu parmi les candidats si le nombre de places est inférieur à celui des demandes, passer une évaluation linguistique en ligne sur Online linguistic support (OLS) avant le départ : <http://erasmusplusols.eu/fr>

**Coût :** une aide financière est associée au programme, pas de frais d'inscription dans le pays d'accueil, bourses régionales et départementales possibles en complément, aide à la mobilité internationale (AMI) accordée par le ministère de l'éducation nationale pour les étudiants boursiers sur critères sociaux (sélection par l'établissement).

**Destination :** Erasmus + permet de partir dans un état de l'UE + Islande, Liechtenstein, Norvège, Turquie (pays du programme) ou de monter un partenariat stratégique avec la plupart des pays du monde (pays partenaires). Pour connaître la carte des pays : [www.erasmusplus.fr/penelope/pays.php](http://www.erasmusplus.fr/penelope/pays.php)

**Durée :** 3 à 12 mois (mobilité études), 2 à 12 mois (mobilité stage) à raison d'un an maximum par cycle d'étude.

⊕ **Pour en savoir plus :** Génération Erasmus + [www.generation-erasmus.fr](http://www.generation-erasmus.fr) pour les jeunes et le site de l'Agence Erasmus + [www.agence-erasmus.fr](http://www.agence-erasmus.fr)



### Autres programmes :

- ☑ BCI (ex CREPUQ) pour le Québec : [www.bci-qc.ca](http://www.bci-qc.ca)
- ☑ ISEP : 300 universités dans le monde : [www.isep.org](http://www.isep.org)
- ☑ MICEFA pour les franciliens vers les États-Unis : <http://micefa.org/?lang=fr>
- ☑ TASSEP vers l'Amérique du Nord : [www.tassep.upmc.fr/en/index.html](http://www.tassep.upmc.fr/en/index.html)
- ☑ Bourses d'études et de recherche avec le Japon : [www.fr.emb-japan.go.jp/education/bourses/etudes\\_et\\_recherche/index.html](http://www.fr.emb-japan.go.jp/education/bourses/etudes_et_recherche/index.html)

⊕ **Pour en savoir plus :** [www.euroguidance-france.org](http://www.euroguidance-france.org), rubrique « étudier hors Europe » puis « les principaux accords institutionnels ».

## Les cursus bi et tri nationaux

Suivre un cursus franco-étranger permet d'obtenir une qualification étrangère tout en gardant un pied dans le système éducatif d'origine. Il en existe plusieurs sortes qui mènent à :

- **des diplômes conjoints** : le programme d'étude est le fruit d'un partenariat entre des établissements français et étrangers autour d'une thématique commune. Ils s'accordent sur les enseignements à dispenser et sur le diplôme validé.
- **des double ou triple diplômes** : l'étudiant suit un programme d'enseignement dans des établissements français et étrangers ayant scellé un accord qui aboutit à la fin à un double (parfois triple) diplôme. L'université franco-allemande (UFA) et franco-italienne ainsi que des consortiums d'établissements supérieurs en sont les principaux acteurs
- **des masters communs Erasmus mundus** : intégrés au programme Erasmus +, ces cursus de grande qualité sont proposés par des consortiums d'établissements supérieurs. Ils débouchent sur des diplômes conjoints, double ou triple diplômes dans des domaines variés.

**Pour qui** : des étudiants prêts à s'investir dans un programme d'études dense et de haute qualité

**Comment** : consulter l'offre de formation des écoles et universités (guides Onisep, moteur de recherche du portail APB-admission-postbac) ou la liste des cursus Erasmus mundus <http://ec.europa.eu> (puis s'inscrire auprès de l'établissement).

Une aide financière est attribuée pour les masters communs Erasmus mundus.

**Durée** : correspondant à la durée du diplôme (12 à 24 mois)

**Destinations** : tous les pays du monde

⊕ **Pour en savoir plus** : [www.euroguidance-france.org](http://www.euroguidance-france.org) rubrique « étudier et se former en Europe » puis « Europe : thématiques transversales »

## 4. Les stages

**Les stages en entreprises** sont devenus incontournables quels que soient le cursus de formation et le niveau d'études. Ils procurent un premier contact avec le monde du travail, une occasion de mettre en application des connaissances et d'acquérir de nouvelles compétences. Ils ont des objectifs divers selon leur durée, l'âge et le niveau d'étude du stagiaire : séquence d'observation et de découverte, initiation, apprentissage, spécialisation, tremplin vers l'emploi...

Ils peuvent être à l'initiative d'une personne sur son temps personnel, en complément d'études ou inscrits dans un parcours de formation. De nombreux établissements participent à des programmes internationaux, européens, ou interrégionaux qui proposent des mobilités de stages à l'étranger.

En France, **le stage est strictement réglementé** et s'inscrit toujours dans le cadre d'une convention tripartite signée par le stagiaire, l'entreprise et l'établissement de formation. Ce n'est pas forcément le cas dans d'autres pays.

Le stage à l'étranger permet d'enrichir son CV et est considéré comme un atout supplémentaire par le futur employeur. Une vigilance est nécessaire dans cette recherche, car les stages ne sont pas utilisés de la même manière selon les pays : fréquence, durée, indemnisations. La réglementation autour des stages varie d'un pays à l'autre.

⊕ **Pour en savoir plus** : [www.euroguidance-france.org](http://www.euroguidance-france.org) rubrique « stages, jobs, emplois » pour des informations, conseils et liens pour trouver un stage dans le pays concerné.



### Les conventions de stage dans l'enseignement supérieur

La convention de stage précise les engagements et les responsabilités de l'établissement d'enseignement, de l'entreprise et de l'étudiant : conditions de travail, d'encadrement, de logement, gratification ou rémunération, responsabilité sociale et professionnelle.

Un modèle national intégrant les stipulations obligatoires prévues par les textes a été fixé par arrêté pour l'enseignement supérieur. Cette convention, traduite en anglais, en espagnol et en allemand, peut être utilisée pour un stage à l'étranger. Elle peut servir de base pour élaborer une convention spécifique.

Retrouver la convention sur le site du Ministère :

[www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid88678/la-convention-de-stage.html](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid88678/la-convention-de-stage.html)

Des modèles de conventions pour 21 pays européens et des conseils sont disponibles sur le site : [www.european-mobility.eu](http://www.european-mobility.eu)

## 4.1. Les stages pour les lycéens professionnels et les apprentis

**Accroître la mobilité des apprenants** de la formation professionnelle est un enjeu majeur au niveau européen. Chaque académie s'en empare selon les priorités de sa politique éducative. Les stratégies et plans d'actions pour développer la dimension européenne et internationale sont mis en œuvre par la délégation académique aux relations européennes et internationales DAREIC (cf. [zoom p.46](#)) représentée par un délégué académique, premier interlocuteur pour connaître les projets et accords de partenariats académiques noués avec l'étranger.



### L'Europass mobilité



Ce document décrit les périodes de stage ou de formation effectuées en Europe. Il a pour objectif de mettre en évidence les compétences acquises lors d'une expérience professionnelle en mettant en évidence les activités réalisées et les résultats obtenus.

Ce document s'adresse à un public très large : lycéens, apprentis, collégiens, étudiants, demandeurs d'emploi ou salariés. Il permet de valoriser efficacement l'expérience de formation accomplie en Europe.

En décrivant de manière détaillée le contenu et les résultats de la période de formation en Europe, l'Europass mobilité reflète la valeur ajoutée de cette expérience, il sera ainsi un outil très utile lors d'un entretien de recrutement par exemple.

L'Europass mobilité est un document remis gratuitement et reconnu partout en Europe.

⊕ **En savoir plus** : [www.europassmobilite.fr](http://www.europassmobilite.fr)

Plus d'informations dans le paragraphe sur [Europass p.41](#)

Source : Agence Erasmus Education Formation

## Partir en Europe grâce au programme européen Erasmus +

Cette mobilité de stage se déroule dans le cadre du programme Erasmus + : **enseignement et formation professionnels**.

Elle est encadrée par l'établissement de formation et généralement validée dans le cadre du cursus. L'élève conserve son statut, son salaire (pour les apprentis), sa sécurité sociale. Il bénéficie d'une bourse qui permet de couvrir les frais de voyage, de logement et d'assurance.

**Pour qui** : les lycéens professionnels et les apprentis.

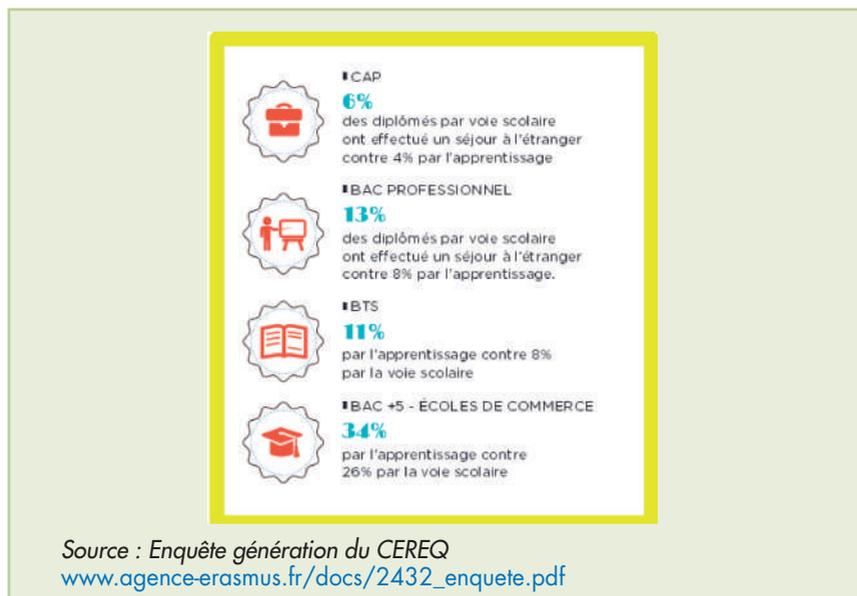
**Comment** : participer à un projet validé du programme Erasmus +.

**Durée** : 15 jours à 12 mois.

**Destinations** : les pays de l'Union Européenne, de l'AELE et la Turquie.

**A qui s'adresser** : à l'établissement, à la DAREIC.

⊕ **Pour en savoir plus** : [www.agence-erasmus.fr](http://www.agence-erasmus.fr).



## Des stages grâce à des organismes intergouvernementaux

Certains organismes intergouvernementaux, financés par deux ou plusieurs états, permettent de partir en stage à l'étranger dans de bonnes conditions, tout en bénéficiant d'une aide financière.

### L'Office franco-allemand pour la jeunesse

L'Office franco-allemand pour la jeunesse (cf. [zoom page 12](#)) attribue des bourses pour des stages pratiques en Allemagne pendant la formation professionnelle ou technologique. Les élèves perçoivent une bourse de 300€ pour 4 semaines allant jusqu'à 900€ pour 3 mois et bénéficient également d'un forfait pour les frais de voyage.

**Pour qui** : jeunes de 16 à 30 ans en apprentissage, en formation professionnelle ou technologique (CAP, Bac Professionnel, Bac Technologique, BTS, BP, BMA, DMA, MC)

**Comment** : la demande de bourse est à déposer par l'établissement d'enseignement professionnel ou technologique, considéré comme le demandeur.

**Durée** : 4 semaines minimum.

**Destination** : Allemagne.

⊕ **Pour en savoir plus** : [www.ofaj.org](http://www.ofaj.org)

### L'Office franco-québécois pour la jeunesse

L'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ), contribue au **rapprochement des jeunes françaises et québécoises** par la mise en œuvre de programmes de mobilité. Ce programme fonctionne avec des étudiants d'établissements français, qu'ils aient ou non signé une entente avec un établissement québécois. Une bourse de mobilité d'un montant maximum de 200€ peut être attribuée.

**Pour qui** : étudiants ou élèves de la formation technique et professionnelle de tous niveaux, qui souhaitent réaliser un stage dans leur domaine de formation au sein d'une entreprise ou d'une institution québécoise.

**Comment** : consulter les spécificités des stages sur le site internet de l'OFQJ.

**Durée** : 1 à 12 mois.

**Destination** : Québec.

⊕ **Pour en savoir plus** : [www.ofaj.org](http://www.ofaj.org)

## 4.2. Les stages pour les étudiants

La promotion et la mise en œuvre de la mobilité constituent l'une des priorités majeures dans l'enseignement supérieur. L'objectif européen, d'ici 2020, est que **20% au moins des diplômés européens de l'enseignement supérieur aient séjourné à l'étranger** au cours de leur parcours soit pour une partie de leurs études soit pour un stage.

### Les stages encadrés par un programme

- **Stages en Europe pour les étudiants avec le programme européen Erasmus +**

**Pour qui** : tous les étudiants inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur titulaires d'une charte Erasmus+ (universités, instituts, écoles, conservatoires, lycées pour les cursus de BTS).

**Comment** : le stage effectué à l'étranger est encadré par l'établissement d'envoi (français) et l'entreprise d'accueil qui concluent avec l'étudiant une convention de stage.

**Durée** : dès la première année d'études pour une durée de 2 mois à 12 mois.

**Destinations** : les états membres de l'Union européenne mais aussi en ancienne république yougoslave de Macédoine, en Islande, au Lichtenstein, en Norvège, en Turquie.

**A qui s'adresser** : au service des relations internationales de l'établissement.

⊕ **Pour en savoir plus** : [www.agence-erasmus.fr/page/erasmus-plus-enseignement-superieur](http://www.agence-erasmus.fr/page/erasmus-plus-enseignement-superieur)

- **Le programme concerté GLEN-GéCo : Global Education Network - Génération Coopération**

GLEN-GéCo est un programme européen «**d'éducation à la citoyenneté mondiale**», à travers la mobilité internationale. Il s'agit d'effectuer un stage de 3 mois dans une organisation du sud lié à un projet de développement. Les étudiants perçoivent une bourse pour leurs frais de déplacement de 1200 €.

**Pour qui** : les étudiants de 20 à 30 ans de l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et paysager (B TSA, licences professionnelles, ingénieurs, vétérinaires, paysagistes, ...).

**Comment** : télécharger un formulaire en ligne avant le mois de février pour des stages se déroulant entre juillet et décembre.

**Durée** : 3 mois.

**Destinations** : potentiellement les pays du monde entier.

**A qui s'adresser** : SupAgro Florac.

⊕ **Pour en savoir plus** : [www.supagro.fr](http://www.supagro.fr)

## Les stages via les organismes intergouvernementaux

- Les stages de l'OFQJ

⊕ **Pour en savoir plus** : se référer au paragraphe précédent concernant la mobilité lycéenne.

- Les stages de l'OFAJ

**Pour qui** : étudiants de 18 à 30 ans inscrits en licence et dont le stage est validé dans le cursus de formation.

**Comment** : la demande de subvention (jusqu'à 300€ par mois) téléchargeable en ligne est à renvoyer à l'OFAJ.

**Durée** : 4 semaines minimum.

**Destination** : Allemagne.

⊕ **Pour en savoir plus** : [www.ofaj.org/bourse-pour-stage-pratique-pour-etudiants](http://www.ofaj.org/bourse-pour-stage-pratique-pour-etudiants)

## Les stages à initiative personnelle

Pour trouver un **stage** à l'étranger il faut s'organiser longtemps à l'avance pour être efficace le moment venu et aller jusqu'au bout des démarches. Il s'agit de procéder comme pour une recherche d'emploi : s'informer sur les entreprises, consulter les annuaires d'entreprises, envoyer des candidatures, relancer les entreprises, se préparer à d'éventuels entretiens. Il est conseillé de commencer par consulter les sites internet qui renseignent sur l'organisation, les produits et services proposés par les entreprises, leurs offres d'emploi et de stages. Ne pas oublier d'intégrer les principes de recrutement dans le pays visé (se référer aux conseils de Pôle emploi international) pour se conformer aux règles en vigueur.

Les réseaux sociaux sont de bons moyens pour contacter les interlocuteurs. Les plus connus parmi les professionnels sont certainement LinkedIn au niveau international et Videoo pour la France.

- Stage via le ministère des affaires étrangères

Le ministère des Affaires étrangères offre chaque année aux étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français, la possibilité d'effectuer un stage intégré à un cursus pédagogique, pouvant se dérouler à l'administration centrale (Paris ou Nantes) au sein d'une des directions du ministère, ou à l'étranger, auprès d'une mission diplomatique ou d'un poste consulaire. Sa gratification est à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale (soit 3,60 €).

**Pour qui** : étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français ayant conclu un partenariat avec le ministère des affaires étrangères et du développement international.

**Comment** : contacter le bureau des stages de l'établissement qui délivre un code, nécessaire aux candidatures qui se font en ligne sur le site du ministère.

**Durée** : comprise entre 44 jours, consécutifs ou non (soit 308 heures) et six mois, consécutifs ou non (soit 924 heures) par année universitaire.

**Destination** : partout dans le monde.

⊕ **Pour en savoir plus** : [www.diplomatie.fr/fr/](http://www.diplomatie.fr/fr/)

- Stage, emploi, apprentissage via le Corps européen de solidarité (CES)

Il s'agit de la dernière initiative de l'Union européenne ciblant l'emploi des jeunes. La plupart des offres sont soutenues par le programme pour l'Emploi et l'Innovation sociale (EaSI). Un contrat de travail est signé, établi conformément à la réglementation du pays d'accueil. Les employés sont rémunérés conformément à la législation et aux accords collectifs locaux.

**Pour qui :** 18-30 ans

**Comment :** s'inscrire et renseigner son profil sur le site

**Durée :** 2 à 12 mois

**Destination :** en Europe, y compris dans son pays d'origine

⊕ **Pour en savoir plus :** [https://europa.eu/youth/SOLIDARITY\\_fr](https://europa.eu/youth/SOLIDARITY_fr)

### 4.3. Les stages pour les demandeurs d'emplois

#### Le programme européen Erasmus +

Le programme Erasmus+ permet aux demandeurs d'emploi d'effectuer une période de mobilité pour stage dans une entreprise en Europe pour renforcer leurs compétences et leur employabilité.

**Comment :** les conseillers Pôle emploi identifient les candidats potentiels, valident leur projet de mobilité et invitent les candidats à transmettre leur dossier de candidature.

**Durée :** variable selon le projet.

**Destinations :** pays européens partenaires du projet.

**A qui s'adresser :** agence Pôle emploi du candidat.

⊕ **Pour en savoir plus :** [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

#### Le programme Eurodyssée

Eurodyssée est un **programme d'échanges de jeunes** entre régions d'Europe, qui permet de partir en **stage** en entreprise. Le stagiaire bénéficie de cours de langue et d'une bourse ou d'un salaire selon l'organisation dans sa région d'origine.

**Pour qui :** jeunes Européens demandeurs d'emplois, qualifiés ou non, de 18 à 30 ans, résidant dans l'une des régions-membres d'Eurodyssée.

**Comment :** se créer un profil en ligne ([www.eurodyssée.eu/fr/qui-sommes-nous.html](http://www.eurodyssée.eu/fr/qui-sommes-nous.html)) et consulter les offres de stages

**Durée :** 3 à 7 mois.

**Destinations :** Belgique, Bosnie, Croatie, Espagne, Géorgie, Italie, Portugal, Roumanie, Serbie, Suisse.

**A qui s'adresser :** Pôle emploi ou Conseil régional.

⊕ **Pour en savoir plus :** [www.eurodyssée.eu/fr/qui-sommes-nous.html](http://www.eurodyssée.eu/fr/qui-sommes-nous.html)

#### Des programmes régionaux

Certains Conseils régionaux ont développé des programmes permettant aux demandeurs d'emplois de partir en stage à l'étranger. Exemple : MELVIPRO en Champagne-Ardenne

⊕ **Pour en savoir plus :** site du Conseil de Région du lieu de résidence.

## 5. Les volontariats

Il faut différencier le *volontaire* du *bénévole*. Le **volontaire** est une personne qui engagée à plein temps dans une mission de durée variable en échange d'une indemnité. La

mobilité internationale ou européenne est une modalité du volontariat possible mais non systématique.

**Le bénévole**, s'engage librement dans une action non salariée, de quelques heures par an à plusieurs heures par semaine.

Pour les lycéens, étudiants, jeunes diplômés ou professionnels en activité, il existe différentes formes de volontariat permettant échanges, ouverture sur le monde, partage et transfert de compétences.

## 5.1. Le service civique



Le service civique est un **engagement volontaire au service de l'intérêt général**. Il s'agit d'accomplir une mission dans un des domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la nation et utiles à la société (éducation, développement international, solidarité ...), en complément de l'action des salariés. Elle donne lieu à un bilan nominatif décrivant les activités exercées, évaluant les compétences acquises et à une attestation qui officialise l'accomplissement de la mission.

**Age** : de 16 à 25 ans.

**Pour qui** : tous ceux qui souhaitent s'engager pour la collectivité et vivre une expérience citoyenne.

**Comment** : créer un compte sur le site et postuler directement en ligne.

**Durée** : 6 à 12 mois.

**Destinations** : essentiellement en France mais des missions sont proposées à l'étranger.

**A qui s'adresser** : voir les offres en ligne rubrique « trouvez votre mission ».

⊕ **Pour en savoir plus** : [www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr)

## 5.2. Le Service Volontaire Européen – SVE



Le service volontaire européen fait partie du volet jeunesse du **programme Erasmus +**. Il est destiné « à encourager la **mobilité des jeunes de 17 à 30 ans sans condition de diplôme ou de niveau de langue** ». Il s'agit d'un engagement au sein d'une structure à but non lucratif (association, collectivité) pour réaliser une mission d'intérêt général (animation socio-culturelle, protection du patrimoine, information des jeunes, aides aux personnes en difficultés, d'économie sociale et solidaire).

La subvention de l'Union européenne est versée directement à la structure qui coordonne le projet. Elle couvre les frais de séjour (hébergement, repas, formation linguistique) et prend en charge une partie des frais de transport (10% au maximum restant éventuellement à la charge du volontaire).

**Age** : de 17 à 30 ans.

**Pour qui** : jeunes qui souhaitent vivre une expérience de mobilité dans le cadre d'un engagement solidaire et citoyen.

**Comment** : prendre contact avec une organisation d'envoi et postuler auprès d'une organisation d'accueil.

**Durée** : 2 semaines à 2 mois pour un SVE court terme (pour certains jeunes ayant moins d'opportunités) et 2 à 12 mois pour un SVE long terme.

**Destinations** : pays membres de l'Espace Economique Européen, candidats à l'adhésion à l'Union Européenne et partenaires dans le reste du monde.

### A qui s'adresser :

- Recensement des organisations d'envoi en France : [www.erasmusplus-jeunesse.fr/map\\_contacts.html](http://www.erasmusplus-jeunesse.fr/map_contacts.html)
- Recensement des organisations d'accueil : [http://europa.eu/youth/volunteering/evs-organisation\\_en](http://europa.eu/youth/volunteering/evs-organisation_en)
- Opportunités de missions : [https://europa.eu/youth/volunteering/project\\_en](https://europa.eu/youth/volunteering/project_en)

⊕ **Pour en savoir plus :** [www.erasmusplus-jeunesse.fr/site/sve\\_jeunes-17-30-ans.html](http://www.erasmusplus-jeunesse.fr/site/sve_jeunes-17-30-ans.html)

## 5.3. Le volontariat de solidarité internationale – VSI

Le volontariat de solidarité internationale (VSI) est un dispositif encadré par la loi du 23 février 2005. Il a pour objet « **l'accomplissement d'une mission d'intérêt général à l'étranger dans les domaines de la coopération au développement et de l'action humanitaire** ». Il s'agit d'un contrat qui engage mutuellement un organisme d'envoi et un volontaire et qui donne lieu à une indemnité. Depuis 2010, le VSI est par ailleurs reconnu comme une forme particulière de service civique.



**Age :** à partir de 18 ans.

**Pour qui :** tous ceux qui souhaitent mobiliser leurs compétences au sein d'organisations non-gouvernementales (ONG), d'hôpitaux, d'établissements d'enseignement. Pas de condition de nationalité, ni de limite d'âge. En pratique, près de la moitié des volontaires ont entre 26 et 30 ans et près des 2/3 sont diplômés à bac + 5, avec parfois de l'expérience.

**Comment :** postuler auprès des organisations agréées.

**Durée :** de 6 à 24 mois, plafonnée à 6 ans au total.

**Destinations :** partout à travers le monde.

**A qui s'adresser :** associations agréées pour le volontariat de solidarité internationale.

⊕ **Pour en savoir plus :**

[www.france-volontaires.org/-Volontariat-de-solidarite-internationale-VSI-](http://www.france-volontaires.org/-Volontariat-de-solidarite-internationale-VSI-)

[www.diplomatie.fr/fr/](http://www.diplomatie.fr/fr/)

[www.coordinationsud.org/espace-emploi/](http://www.coordinationsud.org/espace-emploi/)

## 5.4. Le volontariat international en entreprise ou en administration – VIE, VIA

Destiné principalement aux étudiants, jeunes diplômés, ou chercheurs d'emploi, le volontariat international est une **mission professionnelle** menée à l'étranger et qui constitue un véritable tremplin pour une carrière internationale. Il est placé sous la tutelle de l'ambassade de France.



Cette mission peut s'effectuer en entreprise, au sein d'une structure française, publique ou parapublique, relevant du ministère des affaires étrangères et du développement international ou du ministère de l'économie, dans une structure publique locale étrangère ou auprès d'organisations internationales ou d'associations agréées. Elle donne lieu à une rémunération forfaitaire, variable selon les pays.

Les profils recherchés sont plutôt ceux de diplômés de haut niveau, avec éventuellement de l'expérience. Le **volontaire international en entreprise** (VIE) effectue sa mission au sein d'une **entreprise française à l'étranger**. Le **volontaire international en administration** (VIA) effectue sa mission dans une ambassade, un consulat, un centre culturel

**Age** : de 18 à 28 ans.

**Pour qui** : étudiants, jeunes diplômés.

**Durée** : 6 à 24 mois.

**Destinations** : partout dans le monde.

**A qui s'adresser** : les candidatures transitent obligatoirement via le site pour les VIA et peuvent se faire en ligne ou être spontanées pour le VIE.

⊕ **Pour en savoir plus** : [www.civiweb.com](http://www.civiweb.com)

## 5.5. D'autres formes de volontariat

**Le corps européen de solidarité (CES)** a deux volets : activités de volontariat ou professionnelles (stage, emploi) pour bâtir une société inclusive en venant en aide aux plus vulnérables et en relevant des défis sociétaux. [https://europa.eu/youth/SOLIDARITY\\_fr](https://europa.eu/youth/SOLIDARITY_fr)

**Les volontaires de l'aide de l'UE** : [http://ec.europa.eu/echo/what/humanitarian-aid/eu-aid-volunteers\\_fr](http://ec.europa.eu/echo/what/humanitarian-aid/eu-aid-volunteers_fr)

**Le volontariat international de la francophonie** : [www.francophonie.org](http://www.francophonie.org)

**Le volontariat des Nations Unies (VNU)**, aussi accessible en ligne : [www.unv.org/fr](http://www.unv.org/fr)

Tout savoir sur le volontariat : [www.euroguidance-france.org/les-differentes-formes-de-mobilite-en-europe/les-volontariats/](http://www.euroguidance-france.org/les-differentes-formes-de-mobilite-en-europe/les-volontariats/)

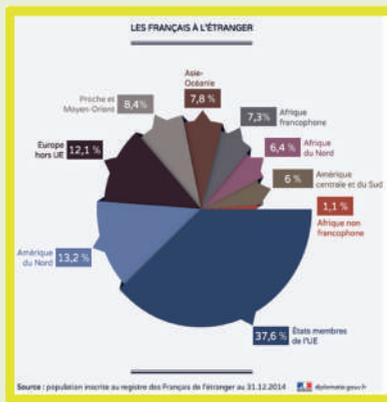
## 6. Travailler à l'étranger

De plus en plus de jeunes français sont tentés par une **expérience de travail à l'étranger**. Les possibilités sont très variées, cela va des travaux agricoles ponctuels au travail dans des multinationales, en passant par des postes dans les institutions européennes. Cette rubrique n'est pas exhaustive.

En étant français, il est possible de travailler dans un autre pays de l'Espace économique européen (EEE) ou en Suisse. Tous les emplois privés ainsi que la plupart des emplois publics sont accessibles. Il faut cependant être prudent quant à l'exercice d'une profession réglementée pour laquelle il faut respecter des conditions précises.

⊕ **Pour en savoir plus** : [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F401](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F401)

**Chiffres** : une enquête statistique publiée en 2013 sur l'expatriation des français : [www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Enquete\\_expatriation\\_2013\\_cle049946-2.pdf](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Enquete_expatriation_2013_cle049946-2.pdf)



## 6.1. Les séjours au pair

Travailler au pair peut être un moyen d'**approfondir son niveau de langue en travaillant** dans une famille en s'occupant d'enfants tout en étant nourri, logé et indemnisé. Il permet de bénéficier d'un temps suffisant pour suivre des cours de langue et se perfectionner sur le plan culturel et professionnel.

**Age** : 17- 30 ans – parfois 18 ans selon les pays.

**Comment** : répondre directement à des offres ou passer par un organisme qui préselectionne les familles et connaît les coutumes des pays d'accueil.

Tous les pays n'ont pas les mêmes critères de sélection (sexe, âge, permis).

**Durée** : de quelques mois à un an.

**Destinations** : dans le monde entier.

### ⊕ Pour en savoir plus :

- L'International Au pair Association a établi un code de conduite pour ses adhérents : [www.iapa.org](http://www.iapa.org)
- Les organismes membres de L'Office national de garantie des séjours et stages linguistiques s'engagent sur les termes du Contrat Qualité : [www.loffice.org](http://www.loffice.org)
- L'Union Française des Agences au Pair (UFAAP) : [www.ufaap.org](http://www.ufaap.org)

## 6.2. Le programme Vacances - Travail (PVT)

Le programme Vacances-Travail ou Working Holiday Visa (WHV) offre l'opportunité à des jeunes de partir à la **découverte d'un pays tout en étant autorisé à y travailler** grâce à un permis ou visa de travail. Le coût du visa diffère selon les pays. Les emplois occupés sont variés et ne demandent généralement pas de qualifications particulières.

**Pour qui** : jeunes français âgés de 18 à 30 ans (35 ans pour le Canada).

**Comment** : les procédures d'obtention de visa varient d'une destination à l'autre. Se renseigner au cas par cas sur le site.

**Durée** : de 4 mois à 1 an (selon le pays).

**Destinations** : les pays partenaires sont l'Argentine, l'Australie, le Canada, le Chili, la Colombie, la Corée du Sud, le Japon, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, Hong-Kong, la Russie, l'Uruguay, Taiwan et prochainement le Brésil.

### ⊕ Pour en savoir plus :

- le site du réseau des Pvtistes : <http://pvtistes.net>
- un site général sur le PVT : [www.working-holiday-visas.com](http://www.working-holiday-visas.com)



### Vidéo Génération PVT

Un webdocumentaire sur 10 jeunes français partis tenter l'aventure du PVT en Australie, au Canada, en Nouvelle Zélande, au Japon ou en Corée pendant 1 an : la demande de visa, les doutes, la vie sur place, les jobs effectués, la plus-value de leur séjour...

[www.youtube.com/watch?v=QQpTD8UO6j4](http://www.youtube.com/watch?v=QQpTD8UO6j4)

## 6.3. Les échanges de service

### Le wwoofing : World Wide Opportunities on Organic Farms

Le **wwoofing** a été créé dans le but de promouvoir le développement durable en enseignant aux jeunes intéressés les techniques d'agriculture biologique. Des agriculteurs hôtes accueillent, logent et nourrissent en contrepartie d'une participation aux différentes tâches sur la propriété (jardin, potager, verger, fleurs, animaux...). L'enjeu en est non seulement d'apprendre la langue du pays mais aussi de développer des compétences techniques et de vivre au même rythme que les habitants locaux.

**Age** : dès 18 ans.

**Comment** : adhérer à l'association Wwoof du pays dans lequel on souhaite tenter l'expérience.

**Durée** : de 4 à 6 heures par jour, de quelques semaines à quelques mois.

**Destinations** : dans le monde entier.

⊕ **Pour en savoir plus** : un site international <http://wwoofinternational.org> qui renvoie vers les sites nationaux à travers le monde.

### HelpX et Workaway

**HelpX** et **Workaway** sont des réseaux d'hôtes plus variés que le Wwoofing. Il peut s'agir de fermes, organiques ou non, de ranchs, d'auberges, de lodges, de Bed & Breakfasts... Les hôtes s'engagent à accueillir des Helpers qui seront logés et/ou nourris en échange d'un travail bénévole d'une durée de 3 à 6 heures par jour en échange d'un toit et de 3 repas.

**Age** : plus de 18 ans.

**Comment** : adhérer au réseau (environ 20€).

**Durée** : indéterminée.

**Destinations** : dans le monde entier.

⊕ **Pour en savoir plus** : [www.helpx.net](http://www.helpx.net), [www.workaway.info](http://www.workaway.info), <https://helpstay.com>

## 6.4. Les jobs d'été

Il est possible de travailler dans n'importe quel pays de l'Union européenne et de l'espace économique européen selon les règles du travail en vigueur. Selon le cas, la pratique de la langue du pays est plus ou moins importante. Les possibilités sont nombreuses : service en restauration, cueillette de fruits, accueil de touristes...

**Age** : généralement à partir de 18 ans.

**Comment** : procéder comme pour une recherche d'emploi. Hors Union Européenne, un visa de travail est obligatoire.

**Durée** : quelques semaines.

**Destinations** : dans le monde entier.



### Le Club Teli

Le Club TELL est une association loi 1901 créée en 1992 qui vise à faciliter la mobilité internationale en proposant des offres d'emploi ou de stages à pourvoir et un suivi personnalisé qui permet aux candidats d'avancer dans leur projet.

[www.teli.asso.fr](http://www.teli.asso.fr)

## 6.5. Etre assistant en langue à l'étranger

L'objectif de cette mobilité est de **permettre à des étudiants de se familiariser avec la langue et la civilisation d'un pays étranger**. Le rôle de l'assistant en langue est de venir en appui de l'enseignant de langue vivante de l'établissement scolaire où il est affecté et ainsi d'améliorer les compétences en communication des élèves et d'approfondir leur connaissance d'une civilisation et d'une culture différentes. 1700 postes étaient offerts en 2016 pour 20 pays participants de différentes communautés linguistiques (allemand, anglais, chinois, espagnol, italien, portugais, néerlandais).

**Age** : étudiants entre 20 et 30 ans (35 ans pour certains pays).

**Pour qui** : des étudiants inscrits dans une université au moment du dépôt de candidature et ayant généralement obtenu un diplôme au moins équivalent à la 2<sup>e</sup> année de licence (L2) au moment de leur dépôt de candidature (peut varier selon les pays) et ayant une connaissance suffisante de la langue du pays (B1 minimum).

**Comment** : candidater via le Centre International d'Etudes Pédagogiques au mois d'octobre de l'année qui précède. Un test d'éligibilité permet de savoir pour quels pays postuler.

**Durée** : 7 à 12 mois à raison de 15h30 de travail/semaine en moyenne, renouvelable une fois dans certains pays.

**Destinations** : 60 pays partenaires sur les 5 continents.

⊕ **Pour en savoir plus** : le site du CIEP [www.ciep.fr](http://www.ciep.fr)

D'autres programmes permettent de partir à l'étranger en tant qu'assistant en langue :

- Le programme FranceMobil avec l'Allemagne <https://francemobil.institutfrancais.de>
- Le Programme JET (Japan Exchange and Teaching Programme) pour le Japon : <http://jetprogramme.org/en/howto>
- Le programme AMITY et le programme de la commission Fulbright pour les Etats-Unis : [www.amity.org/](http://www.amity.org/) et [www.fulbright-france.org](http://www.fulbright-france.org)
- Le programme PAD (Pädagogischer Austauschdienst) pour l'Allemagne [www.kmk-pad.org](http://www.kmk-pad.org)

## 6.6. Etre lecteur dans une université étrangère

Les établissements d'enseignement supérieur peuvent faire appel à des **lecteurs de langue étrangère**. La langue étrangère au titre de laquelle les candidats se présentent doit être leur langue maternelle ou une autre langue qu'ils pratiquent aussi bien.

**Age** : pas de condition d'âge.

**Pour qui** : pour les titulaires d'un Master 1 ou d'un bac +4 minimum.

**Comment** : il n'existe pas en France de procédure de recrutement organisée pour les lecteurs. Adresser directement sa candidature aux universités, de préférence celles qui ont des départements de français, langues et civilisations.

**Durée** : une année universitaire minimum.

**Destinations** : dans le monde entier.

**A qui s'adresser** : on peut s'adresser au service des relations internationales de son établissement d'enseignement supérieur.

⊕ **Pour en savoir plus** :

[http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Ressources\\_humaines/89/2/fiche\\_lecteurs\\_maitres\\_langue\\_etrangere\\_mai\\_2012\\_213892.pdf](http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Ressources_humaines/89/2/fiche_lecteurs_maitres_langue_etrangere_mai_2012_213892.pdf)

## 6.7. Trouver un emploi

### EURES : le portail européen sur la mobilité et l'emploi

EURES est un réseau de **coopération visant à faciliter la liberté de circulation des travailleurs au sein de l'Espace économique européen**. Il fournit des informations via un portail partagé par les différents services publics de l'emploi en Europe, il s'adresse aux candidats à un emploi, aux employeurs et à tous les citoyens qui désirent s'installer dans un pays européen. Il contient de nombreuses informations pratiques, juridiques et administratives sur l'emploi ainsi qu'une base de données permettant de rechercher un emploi.

**Pour qui :** pour tous ceux qui sont en âge de travailler.

**Destinations :** pays européens.

⊕ **Pour en savoir plus :** <https://ec.europa.eu/eures/public/fr/homepage>

### Pôle emploi international

Pôle emploi international a pour objectif de **promouvoir l'emploi à l'étranger et la mobilité internationale** (tous pays, tous secteurs d'activité). La structure recueille, gère et diffuse des offres d'emploi basées à l'étranger. Les conseillers informent et conseillent au moyen notamment d'ateliers de sensibilisation et d'entretiens, mettent en relation les candidats avec les entreprises et assistent également les demandeurs d'emploi dans les démarches administratives et juridiques pour l'expatriation.

⊕ **Pour en savoir plus :** [www.pole-emploi.fr/informations/international/@/international/](http://www.pole-emploi.fr/informations/international/@/international/)

### Devenir fonctionnaire européen

Les **institutions de l'Union européenne** emploient plus de 40 000 personnes issues d'horizons culturels, sociaux et professionnels très divers. En fonction des compétences, de l'expérience et du poste occupé, on pourra travailler à l'élaboration et à la mise en œuvre de la législation européenne, gérer des projets, établir des stratégies de communication, assurer un conseil juridique ou mener d'autres tâches dans différents domaines de responsabilité.

Chaque institution européenne recrute régulièrement ses propres fonctionnaires, la plupart du temps sur concours. L'Office européen de sélection du personnel (EPSO) est chargé de l'organisation des concours pour le recrutement du personnel permanent. Son site internet propose de multiples informations (avis de concours, postes non permanents...) et des guides pratiques (carrières dans les institutions européennes...).

⊕ **Pour en savoir plus :** <http://epsu.europa.eu/why-eu-careers.fr>

### Devenir fonctionnaire international

Un fonctionnaire international est une personne employée par une **organisation internationale** (OI) qui exerce une fonction au service de l'ensemble des États membres de l'OI. A ce titre, il bénéficie de privilèges et immunités destinés à garantir son indépendance. Même si les organisations internationales intergouvernementales recrutent de nombreux contractuels, la majorité des agents permanents sont recrutés par voie de concours, organisés en fonction des besoins de chaque organisation.

⊕ **Pour en savoir plus :** [www.diplomatie.gouv.fr/fr/](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/) rubrique « emplois, stages et concours », page spécifique « Travailler dans les Organisations Internationales » avec la possibilité de s'inscrire à une lettre d'information pour être informé de l'actualité du

recrutement.

## Les programmes pour les jeunes professionnels dans les organisations internationales

Le ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI) finance plusieurs **programmes permettant aux jeunes diplômés d'acquérir une expérience au sein d'organisations internationales** sous la forme de volontariats (les volontaires des nations unies VNU), de stages de haut niveau (jeunes professionnels en délégation) voire d'un contrat à durée déterminée dans le cadre du programme « jeunes experts associés auprès des nations unies ».

### Jeunes experts associés auprès des Nations unies (JEA/JPO)

De nombreuses organisations proches des Nations unies permettent à **de jeunes professionnels disposant déjà d'une expérience professionnelle d'acquérir ou de développer une expérience internationale**. Les postes d'experts sont financés par le MAEDI dans des domaines très divers : affaires humanitaires, ressources humaines, environnement, etc., et dans des localisations variées (siège des OI et pays en voie de développement).

**Age** : entre 25 et 32 ans.

**Pour qui** : titulaires d'un Master 1 ou bac + 4 ayant au minimum 3 années d'expérience professionnelle rémunérées en rapport avec le poste, si possible dans un contexte international.

**Comment** : appel à candidatures publié sur le site France Diplomatie au premier trimestre de l'année. Le candidat peut effectuer deux vœux sur l'intégralité de la programmation. Les entretiens de présélection des candidats sont effectués par le MAEDI, et les sélections finales par l'organisation d'accueil.

**Durée** : contrat d'un an renouvelable une fois.

⊕ **Pour en savoir plus** : [www.diplomatie.gouv.fr/fr/](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/) rubrique « emplois, stages, concours », travailler dans les organisations internationales.



**II.  
Sensibiliser les élèves  
à la dimension européenne  
et internationale  
et valoriser la mobilité**

L'internationalisation des échanges amène l'école à développer la curiosité des élèves pour ce qui se passe hors des frontières de leur pays, à encourager les contacts avec les pairs et à susciter l'intérêt pour les expériences de mobilité. Cette découverte peut prendre des formes variées : échanges, journées thématiques, accueil d'un étranger. Le même objectif est poursuivi par la stratégie Langues vivantes qui vise à une diversification des langues enseignées et des partenariats noués avec des établissements étrangers pour tous les établissements scolaires. En amont, il faut envisager de recenser les compétences acquises pendant une expérience de mobilité afin d'aider les élèves à les identifier pour se les approprier.

## 1. Sensibiliser les élèves à la dimension européenne et internationale

### 1.1. Correspondance et jumelages

De nombreux jumelages se sont mis en place depuis la fin de la seconde guerre mondiale entre des établissements scolaires ou entre des communes à travers l'Europe particulièrement mais aussi à travers le monde plus largement afin de  **rapprocher les peuples et d'éviter des guerres par la connaissance mutuelle des uns et des autres, par l'ouverture culturelle et la compréhension mutuelle que cela engendre.**

Les jumelages peuvent prendre des formes diverses, de la simple correspondance largement facilitée aujourd'hui par les nouvelles technologies ([plus d'informations § eTwinning p.47](#)) à des déplacements de groupes dans un pays partenaire.

Si l'intérêt pédagogique pour l'apprentissage des langues paraît évident, les bénéfices sont bien plus importants que cela pour les jeunes : découverte du monde, développement de l'autonomie, de l'ouverture d'esprit, de la curiosité...

L'appariement entre deux établissements doit se faire dans le cadre d'un accord déjà existant dans la mesure du possible, comme un accord Erasmus+ ou un accord bilatéral. Si ce n'est pas le cas, le chef d'établissement peut se rapprocher de la DAREIC ([cf. zoom p.46](#)) de son académie et remplir un formulaire de demande d'appariement.



Des exemples de formulaires sont disponibles sur le site Eduscol à la page dédiée à la mobilité dans le cadre d'un partenariat scolaire: <http://eduscol.education.fr>

## 1.2 « La journée de ... »

Il existe aujourd'hui de **nombreuses journées thématiques au niveau national, européen ou international** comme en témoigne le site [www.journee-mondiale.com](http://www.journee-mondiale.com). Ces journées peuvent être une bonne occasion de sensibiliser les élèves à une langue, à la mobilité ou simplement à l'ouverture internationale.

### Le 22 janvier : la journée franco-allemande

La date symbolique du 22 janvier a été choisie en 2003 lors du 40<sup>e</sup> anniversaire du Traité de l'Élysée. Signé le 22 janvier 1963, le Traité de l'Élysée portait l'ambition d'ancrer la réconciliation franco-allemande au sein de la société, en particulier par le biais de la culture et des échanges de jeunes.

Son objectif est de mieux faire connaître, dans les écoles et les établissements scolaires, la culture et la langue du pays partenaire.

De nombreux outils et ressources pour animer cette journée sont consultables sur le site Eduscol : [www.education.gouv.fr/cid54717/22-janvier-journee-franco-allemande.html](http://www.education.gouv.fr/cid54717/22-janvier-journee-franco-allemande.html)



On retrouve tout particulièrement la brochure « L'allemand, un atout pour l'avenir »

Mais aussi des sites comme <http://kinder.deutschfurschulen.fr/> ou des fiches actions préparées pour l'occasion : <http://eduscol.education.fr/pid23785/journee-franco-allemande.html>

### Le 9 mai : la journée de l'Europe

La journée de l'Europe est fêtée chaque année le 9 mai en mémoire du discours de Robert Schuman ([www.europa.eu](http://www.europa.eu)) le 9 mai 1950. Elle a pour objectif de célébrer la paix et l'unité dans l'Europe.

Les institutions européennes ouvrent leurs portes et proposent différentes activités tout au long du mois de mai. On les retrouve sur le site : <http://europa.eu/european-union/about-eu/symbols/europe-day.fr>



De nombreuses activités ont également lieu localement comme des débats, des conférences, des concerts ou encore des animations pour les petits et les grands. Pour en connaître le programme, il convient de se renseigner auprès des collectivités locales ou des « Maisons de l'Europe » que l'on retrouve sur [www.maisons-europe.eu](http://www.maisons-europe.eu)

Ces Maisons de l'Europe peuvent intervenir dans les établissements scolaires pour informer les élèves au côté des enseignants sur des thématiques comme la diversité culturelle et la citoyenneté européenne, les langues ou encore le Droit en Europe.



## Le 26 septembre : la journée européenne des langues

La Journée européenne des langues a lieu chaque année le 26 septembre. Elle a été instaurée par le Conseil de l'Europe en 2001 en partenariat avec l'Union Européenne et est célébrée aujourd'hui par des millions de personnes dans l'ensemble des 47 états membres du Conseil de l'Europe. Elle est l'occasion de sensibiliser le public à l'importance de l'apprentissage des langues et de promouvoir la richesse culturelle de l'Europe.



© Conseil de l'Europe

<p><b>Sur la journée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Qu'est-ce que la Journée européenne des langues (JEL) ?</li> <li>• Pourquoi une JEL ?</li> </ul>	<p><b>Participer</b></p> <p>Qui peut participer ? Comment participer ?</p>	<p><b>Faits et jeux</b></p>  <p>En savoir plus...</p>
<p><b>Événements</b></p>  <p>En savoir plus...</p>	<p><b>Enseignants</b></p> <p>Matériel pédagogique En savoir plus...</p>	<p><b>Auto-évaluez vos capacités linguistiques</b></p> <p>En savoir plus...</p>
<p><b>Le saviez-vous?</b></p>  <p>En savoir plus...</p>	<p><b>Quiz sur les langues</b></p>  <p>En savoir plus...</p>	<p><b>Jeu en langues des signes</b></p>  <p>En savoir plus...</p>

Un site spécifique a été créé pour présenter cette journée : <http://edl.ecml.at/Default.aspx> On y retrouve des informations générales sur cette journée et du matériel pédagogique pour les enseignants afin de pouvoir animer des séances avec leurs élèves.

### 1.3. Les fiches Folios du parcours Avenir sur la mobilité



Folios est un outil créé par l'ONISEP à la demande du Ministère de l'Éducation nationale. Il est le support numérique des parcours éducatifs instaurés par la loi d'orientation et de

programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 : le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC), le parcours Santé, le parcours Citoyen et le parcours Avenir

Inscrit dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école, le parcours individuel, d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel est appelé «**parcours Avenir**». Ce parcours doit permettre aux élèves de la sixième à la terminale de construire progressivement, tout au long des études secondaires, **une véritable compétence à s'orienter**, de développer **l'esprit d'initiative et d'innovation** au contact d'acteurs économiques. Chaque élève, quelle que soit sa formation en voie générale, technologique ou professionnelle peut en bénéficier.

Dans le cadre de ce parcours Avenir, l'ONISEP met à disposition un certain nombre de fiches d'activités pédagogiques « Folios » dont celles créées par le réseau Euroguidance pour sensibiliser les élèves à la mobilité. Ces séquences s'appuient sur des supports modernes et interactifs et recherchent toujours la participation active des élèves. De durée variable, elles se déroulent en classe entière ou en petits groupes et peuvent être animées seul ou en binôme par un enseignant, un documentaliste ou un conseiller d'orientation psychologue.

On peut alors aborder la mobilité internationale de façon transversale :

- par l'entrée des langues avec la séquence « **S'auto-évaluer en langues avec les outils européens** » qui permet aux jeunes de cerner l'importance de maîtriser une ou plusieurs langues étrangères dans le monde actuel et les invite alors à se renseigner sur la mobilité.
- par des séquences comme « **Elaborer un projet d'études à l'étranger** » pour les lycéens qui présentent déjà un intérêt pour la mobilité. Il s'agit ici de rendre les lycéens capables de repérer les possibilités d'études à l'étranger, d'en connaître les procédures d'admission et de se positionner sur la faisabilité d'un projet.
- par la séquence « **Rédiger un CV à l'anglaise** » qui, destinée aux professeurs de langue, permet à la fois de travailler les compétences linguistiques mais aussi la connaissance de soi et du système d'enseignement supérieur britannique.
- par la fiche « **Valoriser une mobilité effectuée à l'étranger au lycée professionnel par un CV européen** » qui, pour les élèves en formation professionnelle intéressés par des stages à l'étranger, contribue à la prise de conscience des compétences acquises pendant une période de formation effectuée à l'étranger. Elle s'appuie sur une situation de stage réalisé à l'étranger.



Pour retrouver ces séquences pédagogiques :

<http://www.onisep.fr/Equipes-educatives/Ressources-pedagogiques/PARCOURS-AVENIR>

## 1.4 Sensibiliser via l'accueil au lycée

### Accueillir un lycéen européen

**Le programme de mobilité franco-tchèque** « un an en France » permet à des élèves tchèques de niveau 2<sup>nd</sup>e ou 1<sup>ère</sup> d'effectuer une année scolaire à titre individuel dans un lycée français. Les élèves sont accueillis en internat en semaine et dans des familles d'accueil le week-end. Cette action est souvent le point de départ d'un partenariat durable entre établissements.

S'ouvrir à l'international, c'est aussi savoir accueillir ... Chaque année des familles d'accueil françaises sont recherchées (contacter les organismes linguistiques, le Rotary, les universités, le DAREIC...)

⊕ **Pour en savoir plus** : Institut français de Prague.

### Le programme de mobilité franco-suédois

Il permet à des élèves suédois de niveau première ou terminale d'effectuer une année scolaire à titre individuel dans un lycée français.

La procédure de sélection des établissements français désirant accueillir un élève suédois commence dès le mois de novembre.

**Pour qui** : les lycées d'enseignement généraux et technologiques qui disposent d'un internat.

**Comment** : remplir la fiche de candidature disponible sur le site du Centre international d'études pédagogiques (CIEP) et la retourner avant la mi-février au DAREIC de l'académie et au CIEP. Les candidatures sont ensuite transmises à l'ambassade de France et au Bureau international des programmes éducatifs à Stockholm pour être sélectionnées.

⊕ **Pour en savoir plus** : Centre international d'études pédagogiques (CIEP), Ambassade de France à Stockholm, bureau de coopération linguistique et éducative Institut suédois à Paris.

### Accueillir un assistant étranger en France

4472 postes étaient offerts en 2015 à des étudiants de 60 pays et parlant une langue parmi les 15 langues concernées.

**Pour qui** : des étudiants de 20 à 30 ans (35 ans selon les pays), locuteurs natifs dans la langue qu'ils souhaitent enseigner, titulaires d'une L2 et maîtrisant le français (niveau B1 minimum).

**Comment** : le pays doit avoir signé un accord avec la France. L'étudiant prend contact avec le gestionnaire du programme dans son pays (cf : liste sur le site du CIEP).

**Conditions** : 80% rejoignent le secondaire et 20% le primaire, la moyenne d'âge est de 23 ans, 80% des assistants sont des femmes.

**Budget** : le salaire net médian était de 794€ en 2015-16.

**Durée** : 7 mois (6 mois pour les assistants allemands) à raison de 12h d'enseignement par semaine.

**A qui s'adresser** : CIEP : [www.ciep.fr](http://www.ciep.fr)

⊕ **Pour en savoir plus** :

BO n°1 du 1<sup>er</sup> janvier 2009 : [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

Le guide de l'assistant de langue en France du CIEP : [www.ciep.fr](http://www.ciep.fr)

## 2. Valoriser la mobilité

### 2.1. Europass

Dans le cadre européen, ce portfolio de compétences est reconnu dans 34 pays. Il consiste en un dossier individuel progressivement constitué de documents de nature variée, permettant à une personne d'attester des compétences qu'elle a acquises par la formation et l'expérience. Depuis quelques années, avec l'essor du numérique se développent les *e-portfolios*.



Europass a été adopté en décembre 2004 par le Parlement et le Conseil européen et approuvé par les Etats membres. Dans chaque pays, un Centre National Europass (CNE) coordonne l'ensemble des activités relatives à Europass. Il constitue le premier point de contact pour les citoyens ou les organisations qui souhaitent utiliser ou obtenir de l'information sur le dispositif.

En France, c'est l'Agence Erasmus + France / Education Formation qui a été désignée par les ministères en charge de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'Emploi et du dialogue social pour coordonner et promouvoir Europass au niveau national.



De façon concrète, Europass est un portefeuille composé de cinq documents dont les modalités d'accès et de délivrance sont différentes :

✓ Deux d'entre eux sont en accès libre et peuvent être renseignés directement par les citoyens :

- **Le CV Europass**, qui donne aux citoyens la possibilité de présenter, de manière claire et exhaustive, des informations concernant l'ensemble de leurs qualifications et compétences.
- **Le Passeport de Langues**, qui leur permet de présenter leurs aptitudes linguistiques.

Ces deux documents se créent directement sur le site : <http://europass.cedefop.europa.eu>

- ✓ Les trois suivants sont délivrés par des autorités compétentes :
  - **L'Europass Mobilité**, qui consigne les périodes de formation accomplies (études ou stage) est délivré par l'Agence Erasmus + : [www.agence-erasmus.fr](http://www.agence-erasmus.fr)
  - **Le Supplément au Diplôme**, qui fournit des informations concernant le contenu du diplôme, les compétences acquises et le parcours de formation de l'étudiant est délivré par les établissements d'enseignement supérieur.
  - **Le Supplément au Certificat**, qui décrit les compétences et les qualifications correspondant à un certificat de formation professionnelle est disponible sur le répertoire national des certifications professionnelles : [www.cncp.gouv.fr/repertoire](http://www.cncp.gouv.fr/repertoire)

Ces documents permettent de décrire les diplômes, les connaissances et les compétences acquises par une personne, que ce soit :

- au cours de sa formation (scolaire, supérieure, professionnelle, continue)
- au cours de sa vie professionnelle
- lors d'expériences personnelles (activités bénévoles, projets associatifs, engagement citoyen, organisation d'événements culturels etc.).

Europass c'est aussi la possibilité de consigner d'autres types de documents (copies de diplômes, attestations de travail, etc.) qui, combinés au CV, apportent la preuve des compétences et qualifications décrites.

**Europass en chiffres** depuis 2005 :

- 65 802 113 CV Europass en Europe
- 783 979 Passeports de Langue en Europe
- 136 734 Europass Mobilité délivrés en France

## 2.2. Le label européen des langues

Le label européen des langues est une initiative européenne visant à **valoriser les projets novateurs dans l'apprentissage des langues**.

Tous les organismes d'éducation ou de formation (publics ou privés), les associations et les acteurs du monde socio-économique dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage des langues ayant leur siège en France peuvent participer à ce concours en déposant un dossier avant le 15 juillet de chaque année auprès de l'Agence Erasmus + France.



**Toutes les langues sont éligibles, européennes ou non, officielles ou régionales**

Les critères de sélection sont : l'innovation, la pertinence et la transférabilité. Chaque année, la commission européenne propose des thématiques prioritaires : « Les langues vers l'inclusion sociale » et « Les langues et le sport » pour l'année 2014/2015.

Extrait de l'appel à projet : doivent être proposés des projets en fin de réalisation, qui :

- ✓ s'adressent à des publics diversifiés ;
- ✓ permettent le développement et l'entretien des connaissances tout au long de la vie ;
- ✓ permettent de garder ou d'obtenir un emploi ;

- ✓ visent à développer l'apprentissage précoce des langues ;
- ✓ visent à développer l'enseignement d'une matière intégrée à une langue étrangère à l'école en Europe ;
- ✓ visent à renforcer les dispositifs de formation initiale et continue des professeurs de langues – enseignants des établissements d'enseignement général et d'enseignement professionnel mais aussi enseignants impliqués dans l'éducation des adultes ;
- ✓ visent à élargir l'éventail des langues enseignées dans les établissements et proposées dans les ressources documentaires des bibliothèques ;
- ✓ visent à sensibiliser le grand public à la diversité linguistique par le biais des médias (radio, télévision) ;
- ✓ peuvent concerner des langues étrangères, régionales, minoritaires et langues des migrants.

Les lauréats reçoivent :

- ✓ un trophée délivré lors d'une cérémonie officielle organisée par l'agence Erasmus +
- ✓ l'autorisation d'utiliser le logo du label européen des langues pour la promotion et la diffusion du projet
- ✓ la diffusion du projet sur le site de la Commission européenne et sur celui de l'agence Erasmus + France / Education & Formation
- ✓ la valorisation du projet à travers une publication diffusée largement lors des événements de l'agence Erasmus +, et des groupes de travail thématiques pertinents

⊕ **Pour en savoir plus :** [www.agence-erasmus.fr/page/label-langues](http://www.agence-erasmus.fr/page/label-langues)

Exemples de lauréats sur [www.agence-erasmus.fr/docs/2254\\_brochure-lel.pdf](http://www.agence-erasmus.fr/docs/2254_brochure-lel.pdf)

## 2.3. La dimension internationale dans l'enseignement secondaire français

Certaines formations françaises inscrivent la dimension internationale dans leur diplôme ou dans des attestations jointes aux diplômes.

### L'unité facultative de mobilité du bac professionnel

Des lycées professionnels proposent à leurs lycéens d'effectuer une partie de leur formation à l'étranger, en stage professionnel ou dans un établissement de formation. Cette expérimentation qui sera évaluée à l'issue de la session d'examen de 2017, vise à **valoriser la mobilité des lycéens effectuée dans le cadre de leur formation professionnelle.**

*Article 1 - Il est créé à titre expérimental dans le diplôme du baccalauréat professionnel une unité facultative « mobilité » validant les résultats d'une période de formation effectuée dans un état membre de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de l'Association européenne de libre-échange, dans le cadre de la préparation à ce diplôme. Arrêté du 27-6-2014 - J.O. du 29-6-2014*

Un **référentiel de compétences** est proposé pour évaluer les acquis d'apprentissage à l'issue d'une période de mobilité.

Il est consultable sur : BO du n° 31 du 28 août 2014 [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

### L'attestation Europro

**L'attestation Europro :** cette **attestation**, instaurée dès 2002, concerne plusieurs diplômes et vient s'ajouter à ceux-ci.

## Diplômes concernés

- - certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ;
- - brevet d'études professionnelles (BEP) ;
- - mention complémentaire (MC) ;
- - baccalauréat professionnel (bac pro) ;
- - brevet des métiers d'art (BMA) ;
- - brevet de technicien supérieur (BTS) ;
- - diplôme des métiers d'art (DMA)

L'attestation Europro est décernée aux lycéens ayant effectué une période de formation professionnelle dans une entreprise implantée dans un pays de l'Union Européenne hors de France. L'évaluation, organisée par l'établissement scolaire, porte sur la présentation orale d'un dossier pendant 10 minutes suivie d'un échange avec le jury.

⊕ **Pour en savoir plus** : [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

## L'OIB : l'option internationale du baccalauréat

L'OIB est le diplôme du baccalauréat général français, sur lequel figure l'indication « option internationale » avec mention de la langue de la section dans laquelle était scolarisé le candidat.

### Langues proposées

Allemand, américain, arabe, britannique, chinois, danois, espagnol, italien, japonais, néerlandais, norvégien, polonais, portugais, russe, suédois.

Les élèves des sections internationales suivent certains enseignements en langue étrangère, appelés « enseignements spécifiques », pour lesquels ils sont regroupés en dehors de leurs classes habituelles.

À partir de la classe de sixième, l'enseignement d'une partie du programme d'une discipline non linguistique (DNL) est dispensé dans la langue de la section. La DNL retenue est l'histoire-géographie, sauf dans les sections chinoises, où ce sont les mathématiques.

⊕ **Pour en savoir plus** : [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

## Les sections binationales

Abibac : avec l'Allemagne, Esabac : avec l'Italie, Bachibac : avec l'Espagne



Les élèves suivent un parcours de formation mixte et spécifique élaboré avec le pays partenaire, pour les établissements scolaires des deux pays. Ces pays sont l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie.

Ce parcours de formation est sanctionné par la délivrance simultanée du baccalauréat général français et du diplôme correspondant dans le pays concerné. Les deux examens sont aménagés dans le cadre d'une concertation avec les autorités éducatives de l'État impliqué. Cette double délivrance ouvre les mêmes droits à ses titulaires dans les deux pays, notamment pour l'accès à l'enseignement supérieur.

Deux disciplines sont enseignées dans la langue du pays partenaire : langue et littérature et au moins une discipline non linguistique (DNL) : l'histoire.

⊕ **Pour en savoir plus** : <http://eduscol.education.fr>



### **III.**

# **Monter un projet de partenariat pour les élèves**

**L'ouverture européenne et internationale constitue un axe important** du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. En 2014-2015 plus de 61 % des établissements français (55 % des collèges et 64 % des lycées) sont engagés dans un partenariat avec au moins un établissement étranger. Le gouvernement souhaite développer ces partenariats pour qu'en 2017, 100 % des collèges et lycées soient engagés dans un partenariat scolaire.

Ces partenariats sont suivis au niveau académique par les délégués **académiques aux relations européennes, internationales et à la coopération** (DAREIC) « dont le rôle est d'accompagner les établissements dans leur recherche de partenaires, de financements et de conseils pour développer la mobilité et les partenariats ».



### **Le rôle et les missions des DAREIC**

Depuis 1997, les délégués académiques aux relations internationales et à la coopération (DAREIC) facilitent au niveau académique le développement de la politique internationale du ministère ainsi que la création et la mise en place de projets de coopération bi- et multilatéraux dans les sphères de la coopération européenne, de l'éducation au développement ou de la francophonie.

Le rôle et les missions des délégués, confirmés par la circulaire n° 2002-017 du 24 janvier 2002, et la circulaire du 27 avril 2007 sont aujourd'hui clairement établis dans le cadre de la politique et de la stratégie internationale académique : rôle d'expert dans la conception et la conduite de tous projets de coopération internationale, d'information et de communication, de représentation rectorale, de coordonnateur et d'animateur du réseau des acteurs impliqués dans la réalisation de l'ouverture internationale de l'académie, d'évaluateur, enfin, des objectifs et des actions fixés par le recteur chaque année.

Ils assurent la cohérence entre les objectifs nationaux, les particularités académiques et la pratique des établissements.

Consulter l'annuaire des DAREIC : <http://eduscol.education.fr>

Source : Eduscol

## **1.eTwinning**

eTwinning encourage la **coopération pédagogique en Europe via l'utilisation des Technologies de l'information et de la communication**. eTwinning est lié au programme Erasmus + et offre aux enseignants de l'espace économique européen, la Turquie, la Macédoine et la Serbie, (ainsi que depuis 2013 l'Arménie, l'Azerbaïdjan, l'Ukraine, la Moldavie, la Tunisie et la Géorgie) sous l'appellation eTwinning+, la possibilité d'entrer en contact afin de mener des projets d'échanges à distance. eTwinning met également à disposition des outils gratuits de communication et d'échanges pour les projets.

**Pour qui :** les enseignants, les documentalistes et les chefs d'établissement en primaire ou secondaire, public ou privé sous contrat, de toutes disciplines, en France ou dans un des autres pays participants. Il n'y a pas besoin de compétences techniques particulières.

**Comment** : après inscription, se mettre en contact avec des enseignants partenaires, échanger par la messagerie, participer à un forum, partager des ressources, déposer une annonce... Après avoir enregistré le projet, on accède à un espace sécurisé de projet, le Twinspace.

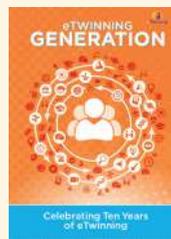
**A qui s'adresser** : chaque pays participant à cette action est doté d'un bureau d'assistance national qui fournit un soutien pédagogique et technique aux enseignants inscrits.

⊕ **Pour en savoir plus** : [www.etwinning.fr](http://www.etwinning.fr)



### Document « Les 10 ans d'e-twinning »

Témoignages de jeunes ayant participé à un projet eTwinning  
[www.etwinning.net/eun-files/generation/fr.pdf](http://www.etwinning.net/eun-files/generation/fr.pdf)



## 2. Les partenariats et appariements scolaires

Le **partenariat** scolaire international constitue une mise en relation entre établissements français et étrangers s'appuyant sur un ou des projets de coopération éducative.

Cet élément fédérateur permet à la communauté éducative de se retrouver autour de projets spécifiques, durables et pluridisciplinaires au sein duquel les élèves sont appelés à échanger en présentiel ou à distance avec leurs correspondants en recourant aux technologies de l'information et de la communication (visioconférences, technologies de communication à distance...).

Dans le cas où un établissement souhaite établir un partenariat hors programmes existants, il lui est recommandé de mettre en place un **appariement**.

**L'appariement scolaire** est l'homologation officielle de la relation entre un établissement scolaire français et un établissement scolaire étranger. C'est la plus ancienne forme d'échange entre établissements de pays différents (jumelage).

S'il peut être initié à l'occasion d'un voyage scolaire, il suppose la volonté réciproque d'instaurer un partenariat durable autour d'une coopération éducative. Il n'implique pas d'obligation de mobilité mais peut consister en des échanges d'informations, de correspondance électronique ou de vidéos, de productions d'élèves, etc.

Tous les établissements scolaires du premier et second degré, public et privé sous contrat peuvent faire une demande d'appariement. Les établissements partenaires doivent si possible être de même type et de classes d'âge équivalentes.

### Organisation des échanges

Lorsque les établissements souhaitent mettre en place une action de mobilité physique, ils en déterminent l'organisation dans une convention qu'ils cosignent et soumettent à l'accord du Conseil d'administration.

## **Dans l'élaboration du projet, l'accent doit être mis sur :**

- L'ouverture internationale de l'établissement,
- La mise en œuvre d'un projet éducatif conjoint,
- L'interdisciplinarité,
- L'amélioration des compétences linguistiques des élèves.

Dans tous les cas, l'échange physique de classes doit correspondre aux orientations du projet d'établissement et être entériné par le conseil d'administration.

## **Démarches à suivre**

### **• Si l'établissement n'a pas encore de partenaire identifié**

Le chef d'établissement transmet sa demande de recherche de partenaire étranger au DAREIC (cf. zoom p.46) qui contacte l'ambassade de France du pays concerné, afin qu'il puisse lancer les recherches de partenaire.

Le ministère des Affaires étrangères (MAEDI) apporte son concours à la DAREIC en l'aidant à identifier un établissement partenaire à l'étranger et en vérifiant les garanties offertes par cet établissement.

Une fois l'établissement partenaire identifié, la DAREIC en informe l'établissement français.

Après acceptation du partenariat par l'établissement demandeur, la validation définitive de l'appariement est prononcée par le recteur d'académie qui en adresse la notification au chef d'établissement.

Une fois la validation prononcée, l'appariement constitue un cadre officiel pour le partenariat. Les deux établissements conviennent ensuite des modalités de coopération et, le cas échéant, des actions de mobilité.

### **• Si l'établissement a déjà un partenaire identifié**

Le chef d'établissement transmet sa demande de validation officielle d'appariement avec un partenaire étranger à la DAREIC qui transmet la demande à l'ambassade de France du pays concerné, afin qu'il puisse donner son accord.

Après vérification du souhait de l'établissement scolaire étranger d'officialiser cet appariement, la validation définitive est prononcée par le recteur d'académie qui adresse une notification au chef d'établissement.

L'appariement constitue alors un cadre officiel pour le partenariat. Les deux établissements conviennent ensuite des modalités de coopération et, le cas échéant, des actions de mobilité.

## **3. Les partenariats avec Erasmus + (2014 – 2020)**



Avec un budget de 14.7 milliards d'€ pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport, ce programme européen s'inscrit dans la stratégie « Europe 2020 » pour l'emploi et la croissance. Un de ses objectifs : le renforcement des compétences de tous les citoyens pour favoriser leur développement personnel et leur aptitude à l'emploi. Il vise 4 millions de personnes en mobilité à l'horizon 2020 pour des périodes d'éducation et de formation.

Il se décline en trois actions :

**Action clé 1 :** sa priorité, la mobilité individuelle à des fins d'apprentissage (63 % du budget)

**Pourquoi :** pour favoriser l'acquisition et l'utilisation de compétences clés, la compréhension de la diversité des cultures à travers des périodes de stages, d'études, des périodes de volontariat ou des échanges de jeunes en Europe.

**Pour qui :** les jeunes entre 15 et 30 ans : les étudiants, les jeunes en formation professionnelle, les jeunes hors du système éducatif, les stagiaires de la formation professionnelle, les jeunes diplômés, les membres des équipes éducatives et l'ensemble des personnels de l'enseignement scolaire, supérieur, professionnel et de l'éducation des adultes.

**Comment :** pour les jeunes, périodes d'étude ou stage en entreprise, actions de volontariat, pour les adultes, des formations, des séminaires, des missions d'enseignement...

**Action clé 2 :** la coopération et les partenariats pour l'innovation internationale et le partage d'expériences.

**Pourquoi :** pour favoriser l'innovation pédagogique, l'excellence académique et le rapprochement avec le monde économique.

**Pour qui :** tous les secteurs de l'enseignement scolaire, du supérieur, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et le secteur de la jeunesse.

**Comment :** cinq types d'actions sont proposés :

- **Les partenariats stratégiques** permettent une très large palette d'activités pour répondre aux besoins d'innovation. Ils visent le rapprochement de tous les acteurs impliqués sur un territoire dans un secteur donné : l'éducation, la formation, la jeunesse. Pour un impact plus important, des actions de mobilité et de coopération peuvent se combiner au sein d'un même projet.
- **les alliances de la connaissance** sont des partenariats de grande envergure qui ciblent la modernisation des établissements de l'enseignement supérieur, le rapprochement avec le monde de l'entreprise pour générer plus d'innovation, de créativité et adapter les qualifications aux évolutions de l'emploi.
- **les alliances sectorielles** pour les compétences, pour la coopération entre les établissements professionnels et les entreprises (création de nouvelles filières, modernisation des pratiques de formation, innovation sociale, etc.).
- **les coopérations internationales** dans le supérieur avec des pays tiers afin de moderniser les établissements d'enseignement supérieur, de réformer les modes de gouvernance, de travailler sur la qualité des enseignements...
- **les plateformes informatiques de coopération** pour renforcer le travail en réseau avec l'initiative eTwinning (voir § p.47).

**Action clé 3 :** le soutien à la réforme des politiques dans les Etats membres afin de concrétiser les objectifs des stratégies « Education et formation 2020 » et « Europe 2020 » dans le domaine de l'éducation et du capital humain. Ce soutien inclut la mise en œuvre des outils de transparence et de reconnaissance européens (CEC, ECTS, ECVET, Europass), la réalisation d'études transnationales et l'appui à des programmes d'actions spécifiques, dont les processus de Bologne (enseignement supérieur) et de Copenhague (enseignement et formation professionnels). Cette action comprend également l'action Jean Monnet qui favorise l'enseignement, la recherche et le débat sur l'histoire, la coopération et le droit de l'union européenne, ainsi que la coopération dans le domaine du sport.

**Gestion du programme en France :** l'agence Erasmus + France / Education-Formation assure la promotion, la valorisation et la gestion d'Erasmus +.

**Comment participer à l'une de ces actions ?** Déposer une candidature électronique dans le cadre d'un appel à projet pour les différentes actions.

⊕ **Pour en savoir plus :** [www.erasmusplus.fr](http://www.erasmusplus.fr)



### Les ressources pour monter un partenariat avec Erasmus +

- Les enseignants « référents mobilité » des établissements scolaires.(EREA)
- Le DAREIC de chaque académie ou DRAAF pour les établissements relevant du ministère de l'agriculture et de la pêche.
- Le réseau des développeurs de la mobilité Erasmus + : trouver un interlocuteur à proximité : [www.agence-erasmus.fr/page/developpeurs](http://www.agence-erasmus.fr/page/developpeurs)
- La publication annuelle au Bulletin Officiel de l'Education nationale de l'appel à projets pour les actions européennes qui précise dans une circulaire les priorités nationales, les publics cibles, les conditions d'éligibilité, le calendrier : [www.enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr) (2016/2017)
- Une plateforme européenne pour l'enseignement scolaire disponible en 23 langues met à disposition des informations, des outils, une aide à la recherche de partenariats, de formations, des conférences : <http://www.schooleducationgateway.eu/fr/pub/index.htm>
- eTwinning, la plateforme des établissements scolaires : [www.etwinning.net/fr](http://www.etwinning.net/fr)

### Durée des projets :

La durée contractuelle est à définir entre 12 et 24 mois en fonction du calendrier de travail. La demande de financement est annuelle.

### Candidature – Sélection - Financement

**L'appel à candidature** est annuel, l'évaluation des projets est réalisée à l'agence nationale par des experts indépendants selon une grille d'évaluation européenne. Les principaux critères sont la pertinence du projet au regard de ses objectifs et des publics-cibles impactés, la qualité de la conception technique du projet et la viabilité du plan de mise en œuvre, la stratégie concernant l'impact et la dissémination. Sur la base des résultats d'évaluation, un Comité National d'Evaluation (CNE) arrête une liste de sélection.

**Les candidatures** obtenant une note inférieure au seuil minimum de qualité de 60/100 sont automatiquement rejetées.

La subvention Erasmus + est **une contribution** ; elle n'a pas vocation à couvrir la totalité des frais des projets. Elle est calculée sur la base de coûts unitaires (forfaits) qui dépendent des caractéristiques du projet : destinations, nombre de participants, durée des mobilités, etc. Quelques catégories de dépenses spécifiques sont financées sur la base de frais réels (coûts exceptionnels, besoins spécifiques pour les participants en situation de handicap).

Les résultats sont publiés en ligne. Les projets retenus donnent lieu à des **contrats**.

**Les porteurs de projet** remettent un rapport intermédiaire (pour les projets d'une durée supérieure à 12 mois) qui dresse un premier bilan de l'état d'avancement du projet et un rapport final en fin de période contractuelle sur les aspects qualitatifs et financiers de leur projet.



Penelope +



Cette plateforme d'appui et d'accompagnement pour les porteurs de projets propose de nombreuses ressources pour comprendre le programme Erasmus +, pour déposer et conduire un projet. On y trouve mis à disposition différents documents d'information.

[www.erasmusplus.fr/penelope/](http://www.erasmusplus.fr/penelope/)

## 4. Les partenariats avec l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ)

L'OFAJ (voir zoom p. 12) offre des subventions pour des projets de « rencontre franco-allemande » qui comprennent généralement des forfaits pour les frais de voyage et de séjour lorsque la rencontre a lieu dans un « tiers lieu ».



## 4.1. Les échanges scolaires

Chaque année, l'OFAJ **soutient** près de 3000 **échanges scolaires** et subventionne ainsi le séjour de plus de 75000 élèves, sans compter les correspondants qui les accueillent.

**Pour qui** : des élèves scolarisés au primaire ou au secondaire.

**Durée** : de 4 à 21 jours soit dans la localité du partenaire ou dans un tiers lieu.

**Comment** : dossier à déposer auprès du rectorat en charge qui le transmettra à l'OFAJ. L'établissement scolaire du pays dans lequel a lieu la rencontre dépose la demande de subvention au nom des participants des deux établissements scolaires au plus tard le 31 janvier de l'année civile où la rencontre aura lieu.

⊕ **Pour en savoir plus** : [www.ofaj.org/echanges-scolaires](http://www.ofaj.org/echanges-scolaires)

## 4.2. Projets-IN – Le réseau des projets scolaires franco-allemands, interculturels, interdisciplinaires et innovants

Ce sont des **échanges à thématique spécifique** entre des établissements scolaires **français et allemand**. Les élèves travaillent autour d'un projet commun innovant, interculturel et interdisciplinaire. Ils peuvent se rencontrer au domicile d'un des deux établissements ou dans un tiers lieu.

**Pour qui** : les élèves du secondaire de l'enseignement général, technologique et professionnel. Au moins un des deux établissements doit proposer un enseignement intensif du français ou de l'allemand (section européenne, section internationale, filière AbiBac, établissement franco-allemand).

**Ce qu'apporte l'OFAJ** : une subvention pour 35 élèves au domicile et 50 élèves pour une rencontre en tiers-lieu.

**Durée** : 4 à 21 jours.

**Comment** : pour la demande de subvention s'adresser directement à l'OFAJ avant le mois de novembre de l'année civile en cours pour l'année suivante. [projets-in@ofaj.org](mailto:projets-in@ofaj.org)

⊕ **Pour en savoir plus** : [www.ofaj.org/projets-in](http://www.ofaj.org/projets-in)

## 5. Focus : le programme pilote de coopération scolaire/extra-scolaire

Il s'agit des **coopérations dans les domaines de l'éducation formelle et non formelle**, généralement un partenariat entre un établissement scolaire et une association. Les jeunes sont amenés à se rencontrer dans un tiers lieu. « *Une attention particulière est portée aux projets ayant pour thème un des champs d'intervention privilégiés (CIP) de l'OFAJ (engagement, acquisition de compétences transversales pour l'insertion professionnelle, développement durable, Europe et identité européenne pour tous* ».

**Pour qui** : les établissements scolaires et les associations ayant l'objectif de soutenir la coopération des acteurs issus des domaines de l'éducation formelle et non formelle.

**Durée** : pas de durée imposée, pendant l'année scolaire ou en période de vacances.

**Comment** : s'adresser directement à l'OFAJ pour la demande de subvention, au plus tard 2 mois avant le début du projet : [focus@ofaj.org](mailto:focus@ofaj.org)

⊕ **Pour en savoir plus** : [www.ofaj.org/focus](http://www.ofaj.org/focus)



## 6. Le partenariat grâce au secrétariat franco-allemand (SFA)



Le secrétariat franco-allemand organise des échanges de groupes de jeunes et d'adultes en formation professionnelle initiale et continue. Les objectifs majeurs de ces échanges sont de permettre aux stagiaires de découvrir la profession dans un environnement socio-culturel différent, d'aider à surmonter la barrière linguistique et d'améliorer les connaissances du système de formation professionnelle du pays voisin. Tour à tour, chaque groupe accueille son partenaire puis est accueilli par lui.

**Pour qui :** les lycées professionnels et technologiques, les centres de formation d'apprentis et les établissements de formation continue.

**Qu'apporte le secrétariat franco-allemand :** le montant des frais de deux réunions préparatoires, du voyage des jeunes et des adultes, de leur hébergement et leur restauration, du programme culturel ainsi que de l'accompagnement linguistique.

**Durée :** au minimum trois semaines en formation initiale et deux semaines en formation continue.

⊕ **Pour en savoir plus :** [www.dfs-sfa.org/fr](http://www.dfs-sfa.org/fr)

## 7. Mettre en place un échange scolaire

Pour mettre en place des échanges ou réaliser un projet international, il faut être en mesure de trouver des établissements partenaires.

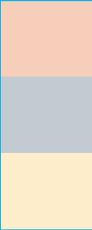
Les **contacts personnels et privés** sont très souvent des sources à exploiter en profondeur. De même, au sein des établissements les différentes équipes éducatives peuvent connaître d'éventuels partenaires.

Penser à l'**environnement éducatif** : les DAREIC, les membres du Conseil d'Administration, les parents d'élèves, les associations, les assistants de langue de l'établissement ou d'un établissement voisin, et les collectivités territoriales peuvent aider à trouver des contacts.

**Les comités de jumelages** des régions ou communes partenaires avec lesquels il est souvent opportun de privilégier les liens avec les établissements inscrits.

Des bases de données européennes ou les sites officiels dédiés à des projets de ce type :

- eTwinning : [www.etwinning.net/fr/pub/index.htm](http://www.etwinning.net/fr/pub/index.htm)
- European schoolnet : [www.eun.org](http://www.eun.org)
- Teamwork : [www.teamwork.com](http://www.teamwork.com)
- Global gateway, en partenariat avec le British Council :  
<https://schoolsonline.britishcouncil.org/Global-Gateway>
- Entre 2 classes, site canadien de télécollaboration : [www.entre2classes.com](http://www.entre2classes.com)
- European School Heads association, association européenne des chefs d'établissements : [www.esha.org/?language=fr](http://www.esha.org/?language=fr)
- ePals, site dédié à la correspondance électronique entre écoles :  
<http://www.epals.com/#/connections>
- The Norwegian Centre for International Cooperation in Higher Education :  
<https://siu.no/eng>



## **IV. L'international et la mobilité pour les professionnels de l'éducation**

Chaque académie définit sa stratégie pour développer la dimension internationale et met en place un panel de projets avec les établissements et les personnels. Pour plus de détails, s'adresser au délégué académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC : cf zoom page 46).

⊕ **Pour en savoir plus** : B.O. 37 du 8/10/2015 et son annexe 2 : [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

## 1. Devenir enseignant référent pour l'action européenne et internationale (ERAEI)

La mission des enseignants **référents pour l'action européenne et internationale** (ERAEI) s'inscrit dans la politique d'ouverture internationale mise en œuvre par la délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération DAREIC (cf. zoom p.46).

**Coordinateur d'équipes et de projets**, l'ERAEI met à profit ses connaissances et ses compétences pour contribuer, au sein de son établissement, au développement de l'ouverture européenne et internationale.

Sous l'autorité du chef d'établissement, il relaie et explicite les objectifs nationaux et académiques de l'ouverture européenne et internationale et leur traduction au sein de son établissement. Il est invité à soutenir ou signaler les initiatives en faveur de cette ouverture. Point de contact au quotidien des enseignants et des élèves désireux de s'investir dans un projet éducatif européen ou international, il joue un rôle d'impulsion et d'animation.

L'ERAEI recueille et facilite tout projet de mobilité, d'échange, de jumelage, de visite ou de partenariat avec l'aide technique de la DAREIC. Il est associé à la conception du volet international de l'établissement.

⊕ **Pour en savoir plus** : circulaire n°2009-172 du 24-11-2009 publiée au B.O. n°44 du 26 novembre 2009 : [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

## 2. Participer à une action ou un programme de formation à l'étranger

### 2.1. Les échanges franco-allemands d'enseignants et de formateurs

Ces **échanges franco-allemands** ont pour but **d'enrichir les parcours de formation professionnelle** dans des spécialités où les stages se révèlent particulièrement enrichissants, d'améliorer la connaissance réciproque des systèmes de formation, de sensibiliser à la langue du partenaire et de favoriser la mobilité en Europe.

**Pour qui** : enseignants et formateurs de lycée professionnel, technologique, CFA ou en STS.

**Conditions** : maîtrise suffisante de la langue allemande.

**Comment** : accueil en établissement ou en entreprises.

**Coût** : remboursement des frais de voyage et indemnité journalière.

**Durée** : 2 semaines.

**A qui s'adresser** : demander le dossier de candidature au secrétariat franco-allemand (SFA) et le renvoyer au DAREIC qui l'instruit et le renvoie au SFA fin juin.

⊕ **Pour en savoir plus** :

- Le site du SFA : [www.dfs-sfa.org](http://www.dfs-sfa.org)



## 2.2. Le programme d'études en Allemagne (PEA) pour professeurs d'histoire et géographie titulaires

Ce programme permet aux **enseignants d'histoire-géographie d'effectuer un mois de formation pratique et pédagogique en Allemagne** pour préparer l'enseignement en langue allemande d'une partie du programme français de leur discipline.

**Pour qui :** les professeurs d'histoire-géographie titulaires, en particulier ceux qui souhaitent préparer une certification complémentaire d'enseignement en langue étrangère d'une DNL, pour enseigner dans les sections européennes ou franco-allemandes (Abibac).

**Conditions :** posséder le niveau B2 du CECRL, les candidats retenus par la commission de sélection franco-allemande restent en position d'activité et sont remplacés par les académies concernées. Les IA-IPR d'histoire-géographie doivent être tenus informés.

**Comment :** candidater en ligne sur le site du DAAD, le dossier doit être revêtu de l'avis hiérarchique et transmis au DAREIC pour accord formel du Recteur. Les professeurs participant effectuent un stage en établissement secondaire et suivent une formation spécifique à l'université orientée vers leur discipline et complétée par un perfectionnement en allemand sous la responsabilité d'un tuteur.

**Budget :** une subvention d'environ 380€ est accordée pour le mois, les professeurs concernés doivent avoir une assurance maladie et accident.

**Durée :** un mois.

**A qui s'adresser :** DAAD <http://paris.daad.de>

⊕ **Pour en savoir plus :** B.O. n°32 du 23 septembre 2015 [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

## 2.3. Les séjours professionnels

Ce programme à destination des **enseignants volontaires** permet de participer à la vie d'un établissement scolaire en découvrant un autre système éducatif, d'observer

des pratiques pédagogiques différentes ou de préparer des projets pédagogiques communs, d'améliorer ses compétences linguistiques, de préparer un échange individuel d'élèves.

Ce programme permet de **partir** en mobilité ou d'**accueillir** un professeur européen.

**Pour qui** : principalement les enseignants de langue du 2<sup>nd</sup> degré (secteur public) en allemand, anglais, espagnol, italien, portugais et DNL.

**Conditions** : priorité est donnée aux établissements et enseignants proposant un établissement partenaire d'accueil.

**Comment** : inscription sur le site du CIEP début avril. Les professeurs candidats sont responsables de l'organisation de leur séjour. Les candidats sont avisés du résultat de leur demande avant les congés d'été.

**Dans quels pays** : Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Irlande, Portugal, Royaume-Uni

**Budget** : une allocation d'aide à la mobilité d'un montant de 400€ est attribuée par le CIEP. Le professeur français continue de percevoir son traitement.

**Durée** : 2 semaines dont 1 sur les congés scolaires.

**A qui s'adresser** : au CIEP

⊕ **Pour en savoir plus** : [www.ciep.fr](http://www.ciep.fr)



## 2.4. Les stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel à l'étranger

Ce programme vise le **perfectionnement linguistique et la réflexion sur la méthodologie et l'évaluation de l'enseignement des langues**. Il permet aussi une mise à jour des connaissances culturelles.

**Pour qui** : les enseignants (secteur public) du 1<sup>er</sup> degré habilités à enseigner une langue vivante (anglais ou allemand) et ceux du 2<sup>nd</sup> degré enseignant une langue vivante (anglais, allemand, chinois, espagnol, italien, portugais) ou en charge d'une DNL en section européenne.

**Conditions** : présence et assiduité contrôlées, remise d'un rapport à l'inspecteur

d'académie et au CIEP et d'un questionnaire d'évaluation en fin de stage. Le candidat participe seul à la formation et ne peut pas être accompagné d'un membre de sa famille.

**Comment :** inscription sur le site du CIEP en janvier.

**Budget :** frais pris en charge par le MENESR sauf les frais de transport. Les candidats d'outre-mer doivent s'informer au préalable auprès du rectorat de la possibilité d'une prise en charge du billet aller/retour jusqu'à Paris.

**Durée :** variable selon la langue et le pays, pendant les congés scolaires d'été.

A qui s'adresser : au CIEP, département langues et mobilité.

⊕ **Pour en savoir plus :** [www.ciep.fr](http://www.ciep.fr)

## 2.5. Les programmes de la commission Fulbright

### Séminaire d'été en études américaines aux Etats-Unis

Dans l'enseignement secondaire, le programme *SUSI for secondary school educators and administrators* propose des séminaires sur le thème de la civilisation américaine sous forme de conférences, de discussions et de visites sur le terrain.

**Pour qui :** 2 séminaires s'adressent aux **enseignants d'anglais**, un autre s'adresse aux **administrateurs et inspecteurs**. (4 places).

**Comment :** pré-sélection sur dossier puis entretien oral à Paris ou via Skype. Résultats fin avril.

**Où :** Université de Montana (enseignants) et California State University (inspecteurs).

**Budget :** frais de participation et transports internationaux pris en charge par la commission Fulbright.

**Durée :** 5 semaines fin mai / début juin.

Dans l'enseignement supérieur, le programme *SUSI for scholars* consiste en 6 séminaires de 5 semaines sur des thématiques liées à la culture et la civilisation américaine.

**Pour qui :** professeurs d'université titulaires ou associés et professionnels travaillant dans l'enseignement supérieur en France qui souhaitent développer un programme portant sur le sujet du séminaire.

**Comment :** pré-sélection sur dossier puis entretien oral à Paris en janvier ou via Skype.

**Où :** les universités d'accueil varient chaque année.

**Budget :** prise en charge complète des frais de transport, d'hébergement (sur le campus) et de formation.

**Durée :** 5 semaines à partir de juin.

**A qui s'adresser :** commission Fulbright, programme SUSI.

### Programme Fulbright Scholar in residence

Séjour en tant que **professeur invité** dans un établissement d'enseignement supérieur américain. Le programme permet de développer les échanges universitaires internationaux tout en permettant à des enseignants-chercheurs non américains de se rendre dans ces institutions afin de transmettre leur savoir et d'enrichir leur expérience académique.

**Pour qui :** maîtres de conférences et enseignants de l'enseignement supérieur aptes à donner des cours au niveau undergraduate.

**Pour où :** Université de Montana (enseignants) et California State University (inspecteurs).

**Comment :** l'établissement d'accueil dépose une candidature avant mi-octobre, une fois le projet d'établissement retenu, le candidat peut constituer son dossier de demande à soumettre à la commission Fulbright en mars.

**Où :** les établissements d'accueil varient chaque année. Il s'agit d'institutions supérieures souvent en marge de l'international (community colleges, petits établissements, universités liées à des communautés noires, hispaniques, établissements scolaires

tribaux,...).

**Budget** : selon le contrat proposé par l'établissement d'accueil américain.

**Durée** : un semestre à une année académique.

**A qui s'adresser** : Council for International Exchange of scholars (CIES).

⊕ **Pour en savoir plus** : [www.cies.org/program/fulbright-scholar-residence-program](http://www.cies.org/program/fulbright-scholar-residence-program)

## 2.6. Le programme Pestalozzi

Pestalozzi est un **programme de formation du Conseil de l'Europe** organisé par un réseau d'Agents de Liaison Nationaux (ANL) et géré par le CIEP de Sèvres. Par l'éventail des actions qu'il propose, ce programme joue un rôle moteur dans le développement des compétences-clés au cœur de la stratégie 2020.

**Pour qui** : les professionnels de l'éducation (enseignants, administratifs et d'encadrement) des états signataires de la convention culturelle européenne (47 pays).

**Comment** : Les activités de formation existent sous différentes formes :

- **Les modules européens**, qui sont des formations de formateurs et se déroulent sur 12 à 18 mois en plusieurs phases, en présentiel et à distance. Entre les modules, les participants sont tenus de rédiger une séquence de formation et de la proposer à leur formateur.
- **Les ateliers européens**, organisés en coopération avec les ANL. Les ateliers et les séminaires permettent à une quarantaine de participants, venus de toute l'Europe, de travailler ensemble, pendant 2 à 4 jours, sur des questions d'intérêt commun.
- **Les écoles d'été** proposent 8 jours de formation thématique pour 60 à 80 participants à partir d'une gamme de cours et d'ateliers proposés en différentes langues à l'académie de Bad Wilbad.

**Conditions** : minimum B2 du CECRL dans la langue d'enseignement

**Budget** : Le programme est financé par le ministère de l'Éducation et le Conseil de l'Europe qui prend en charge les frais de déplacement et de séjour des participants lorsque la formation est organisée à l'étranger.

**A qui s'adresser** : le formulaire de candidature est à renvoyer par courrier électronique au CIEP.

⊕ **Pour en savoir plus** :

Le site du programme Pestalozzi : [www.coe.int/fr/](http://www.coe.int/fr/)

Rubrique dédiée au programme Pestalozzi sur le site du CIEP : [www.ciep.fr](http://www.ciep.fr)

## 2.7. Les mobilités des enseignants et personnels administratifs avec Erasmus +

Trois types de mobilités sont accessibles :

### • Mobilités d'enseignement

Dispenser des cours intégrés dans le programme officiel de l'établissement partenaire.

**Pour qui** : les enseignants peuvent réaliser des missions d'enseignement dans un établissement européen partenaire.

**Durée** : entre 2 jours (8h d'enseignement au minimum) et 2 mois.

### • Mobilités de formation

**Pour qui** : tout le personnel d'un établissement d'enseignement supérieur (personnels enseignants, administratifs, techniques, etc.).

**Durée** : de 2 jours à 2 mois, une mobilité de formation dans un établissement, une

entreprise ou un organisme de formation d'un autre pays d'Europe.

- **Mobilités des salariés d'entreprises étrangères**

Un établissement peut inviter des professionnels pour des missions d'enseignement.

**Pour qui** : personnel d'une entreprise étrangère invité par un établissement français

**Durée** : de 2 jours (8 heures d'enseignement au minimum) à 2 mois.

**Exemple** : Le DRH d'une entreprise européenne vient dispenser un cours sur la gestion des ressources humaines dans un établissement d'enseignement supérieur français.

**Quand** : déposer sa candidature auprès de l'agence Erasmus+ du pays porteur de projet, début février : [https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/contact/national-agencies\\_fr](https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/contact/national-agencies_fr)



### **ACADEMIA : une expérience de mobilité pour les professionnels de l'orientation en Europe**

Le principal objectif de ce projet de mobilité Erasmus +, est de proposer **un catalogue européen de stages d'une semaine à des professionnels de l'orientation** afin qu'ils découvrent d'autres systèmes d'orientation, de nouveaux outils utilisés et qu'ils puissent échanger sur leurs pratiques.

Les contenus des stages proposés sont construits à partir des sujets d'actualités pour les professionnels de l'orientation, dans un contexte d'orientation tout au long de la vie et intègrent les objectifs nationaux des politiques d'orientation ainsi que les objectifs européens de la stratégie Europe 2020.

Les thèmes développés : la prévention du décrochage scolaire, l'orientation pour des publics fragilisés, l'orientation lors des périodes de transition pour les jeunes (école/marché du travail) et pour les adultes (transitions dans la vie professionnelle), les outils pour l'orientation tout au long de la vie, l'orientation et l'insertion professionnelle, l'orientation dans les filières professionnelles.

Ces stages permettent d'approfondir des compétences linguistiques, de prendre du recul par rapport à une pratique professionnelle, de partager des expériences de travail, de comparer les actions et les outils développés dans les pays à partir de problématiques identiques. Ils permettent l'acquisition de compétences informelles liées à la mobilité (curiosité, ouverture d'esprit, connaissances culturelles...), de mettre en place un réseau de contacts professionnels en Europe et d'en faire bénéficier les jeunes ou les adultes dans leurs activités d'orientation.

Cette expérience est validée par un **Europass mobilité**.

**Plus d'infos** : [www.euroguidance.eu/academia/](http://www.euroguidance.eu/academia/)

**Chiffres** : 360 professionnels de l'orientation français sont partis pour une expérience de mobilité en Europe entre 2009 et 2016

## 3. Partir enseigner à l'étranger

### 3.1. L'échange poste pour poste avec le Québec

Echange entre enseignants québécois et français, découverte d'un autre système éducatif et de pratiques pédagogiques, ouverture à l'international des élèves et de l'école, incitation à la mobilité des élèves et enseignants

**Pour qui :** enseignants titulaires du 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement public (GSM à fin CM2) ou enseignants spécialisés (CAPA-SH option D).

**Comment :** candidature d'octobre à début décembre par voie hiérarchique jusqu'à la DAREIC, sélection en février.

**Conditions :** diplômé du 1<sup>er</sup> cycle minimum, justifier de 5 années d'ancienneté et ne pas demander de mutation ou de détachement l'année de l'échange.

**Budget :** considéré comme en poste, rémunération par l'académie d'origine et versement d'une allocation forfaitaire de compensation (environ 4600€).

**Durée :** 1 année scolaire.

**A qui s'adresser :** le programme est géré par le rectorat d'Amiens.

⊕ **Pour en savoir plus :** Guide du participant sur le site de l'Académie d'Amiens [www.ac-amiens.fr](http://www.ac-amiens.fr)

### 3.2. Les échanges franco-allemands d'enseignants du 1<sup>er</sup> degré

Ce programme du MENESR est un levier **pour la diversification des langues à l'école et l'ouverture internationale.**

**Pour qui :** les enseignants titulaires du 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement public (la connaissance des bases de l'allemand est souhaitable). Les objectifs visés : le perfectionnement linguistique et culturel, le bénéfice d'un enseignement en français pour les élèves allemands (et inversement pour les élèves français), une ouverture de l'école sur l'Europe.

**Conditions :** il s'agit d'un échange réciproque et non d'un détachement. Les enseignants français et allemand restent en position d'activité sur leurs postes. Ils assurent un service identique à leur homologue dans le pays d'accueil. A la fin de leur séjour, ils remettent un rapport d'activité.

**Comment :** transmission des dossiers de candidature par voie hiérarchique à l'IA-DASEN (janvier), convocation éventuelle à un entretien, annonce des candidats retenus (mars), répartition des candidats par Land (avril) puis participation à un séminaire de contact de 4 jours. Participation au stage pédagogique en Allemagne pour les candidats retenus (août) et si nécessaire à une formation linguistique (2 semaines). Janvier suivant : bilan d'étape (3 jours) et remise du rapport d'activité. L'enseignant allemand bénéficie d'un tuteur et d'une période d'observation avant de commencer les cours pour se familiariser avec le système scolaire français et les méthodes d'enseignement.

**Budget :** rémunération habituelle + indemnité représentative des frais d'expatriation temporaire (compensation forfaitaire transport et logement).

**Durée :** une année scolaire, renouvelable une fois.

**A qui s'adresser :** mis en œuvre et géré par la DGESCO avec l'OFAJ (cf. zoom OFAJ p.12) Formulaire de candidature sur Eduscol, rubrique « Europe et monde ».

⊕ **Pour en savoir plus :**

<http://eduscol.education.fr/cid46951/echange-franco-allemand-d-enseignants-du-1er-degre-2017-2018.html>

### 3.3. CODOFIL – Séjour en Louisiane

Enseigner le français dans une école d’immersion en Louisiane

**Pour qui :** enseignants titulaires ou non des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés de l’enseignement public ou privé sous contrat (lettres, histoire-géo, maths, physique-chimie, SVT, LV, EPS) et professeurs diplômés de Français langue étrangère (FLE) qui souhaitent développer le FLE en Louisiane, se perfectionner sur le plan linguistique, découvrir une culture et un système éducatif différent et parfaire leur pratique professionnelle. Il faut justifier d’un exercice à temps plein et de 3 années d’expérience au moment de la candidature.

**Comment :** candidature en janvier. Programme piloté par le conseil pour le développement du français en Louisiane (CODOFIL) et le département de l’éducation de l’état de Louisiane en partenariat avec deux ministères de l’Etat français (MAEDI et MENESR). Le CIEP gère la mise en œuvre du programme.

**Conditions :** les enseignants du public demandent un détachement, ceux du privé une disponibilité.

**Budget :** rémunération versée par les autorités de Louisiane évaluée en fonction de l’indice local (43.000 dollars environ la 1<sup>ère</sup> année) et prime annuelle de compensation des coûts annexes.

**Durée :** 1 année scolaire renouvelable 2 fois.

⊕ **Pour en savoir plus :**

- CIEP-CODOFIL : [www.ciep.fr/programme-codofil-louisiane](http://www.ciep.fr/programme-codofil-louisiane)
- Eduscol : <http://eduscol.education.fr>

### 3.4. Le programme Jules Verne

Enseigner dans un établissement étranger ayant noué un partenariat national ou académique (hors lycées français).

**Pour qui :** enseignants titulaires du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré de l’enseignement public qui souhaitent renforcer leurs compétences linguistiques, comparer les pratiques pédagogiques et contribuer au développement de la stratégie internationale française et académique. Toutes les disciplines sont concernées, un principe de réciprocité est privilégié.

**Conditions :** niveau B2 dans la langue indiquée, mise à disposition ou détachement puis réintégration au retour du département ou de l’académie d’origine, rédaction d’un rapport final.

**Budget :** billets aller/retour pris en charge.

**Durée :** 1 année scolaire au moins en détachement (durée pouvant être réduite dans le cadre d’une mise à disposition), reconductible une fois.

⊕ **Pour en savoir plus :** circulaire n°2015-237 du 6/01/2016 : [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

### 3.5 Le détachement à l’étranger

#### Pour enseigner

Les enseignants qui souhaitent travailler à l’étranger peuvent demander à être détachés auprès d’un établissement de l’Agence pour l’enseignement français à l’étranger (AEFE), de la Mission laïque française (MLF), d’une école européenne ou de l’Association franco-libanaise pour l’éducation et la culture (AFLEC) ou dans des établissements scolaires ou universitaires.

- En liaison avec l’Agence pour l’enseignement du français à l’étranger (AEFE), on trouve des établissements à gestion directe ou conventionnés et plus de 250 établissements simplement homologués qui accueillent près de 330.000 élèves dans 135 pays. Ils peuvent accueillir des personnels titulaires en service détaché en contrat d’expatrié (3 ans renouvelables une fois) ou de résident (3 ans renouvelables) et des non-titulaires en contrats locaux qui sont en disponibilité.
- Les personnels de l’éducation nationale peuvent aussi être détachés dans les écoles d’entreprise de la Mission laïque française (Total, Renault, Areva, PSA, Bouygues)

- Les écoles européennes sont des structures publiques, co-financées par l'Union européenne. Leur objectif est d'accueillir les enfants de ressortissants européens vivant dans un autre pays membre. Les enseignants et CPE titulaires justifiant de 3 ans d'activité minimum peuvent candidater pour une durée de 9 ans maximum (2 ans, 3 ans puis 4 ans).
- L'AFLEC gère des établissements scolaires au Liban et aux Emirats arabes unis ([www.aflec.net](http://www.aflec.net)).
- Il est possible d'intégrer sous certaines conditions un établissement scolaire ou universitaire homologué à l'étranger. Cette demande se fait sous couvert du service culturel de l'ambassade de France du pays dans lequel la personne exerce.
- Pour les candidatures à un poste dans le 1<sup>er</sup> degré à Monaco, s'adresser à la direction de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports de la Principauté de Monaco.

## Récapitulatif des programmes de mobilité enseignante

Niveau enseigné	Statut	Disciplines	Programmes
1 <sup>er</sup> degré	Public		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Echange franco-allemand</li> <li>• Echange poste pour poste au Québec</li> <li>• Stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel à l'étranger</li> <li>• CODOFIL, séjour en Louisiane</li> </ul>
	Privé sous contrat		<ul style="list-style-type: none"> <li>• CODOFIL, séjour en Louisiane</li> </ul>
2 <sup>nd</sup> degré	Public	DNL	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Séjours professionnels</li> <li>• Stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel à l'étranger</li> <li>• CODOFIL, séjour en Louisiane</li> </ul>
		Langues	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Séjours professionnels</li> <li>• Stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel à l'étranger</li> <li>• CODOFIL, séjour en Louisiane</li> </ul>
		Toutes disciplines	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Séjours professionnels</li> <li>• CODOFIL, séjour en Louisiane</li> </ul>
	Privé sous contrat	Toutes disciplines	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CODOFIL, séjour en Louisiane</li> </ul>

## 4. Exercer des fonctions non enseignantes à l'étranger

Le ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI) propose chaque année des postes à pourvoir dans son réseau culturel, scientifique et de coopération via la DREIC du MENESR. Ce sont des postes d'assistants techniques et coopérants à l'étranger, d'attachés, de conseillers, de secrétaires... ou d'experts techniques internationaux.

Quelques possibilités de détachement auprès d'une organisation internationale intergouvernementale relèvent de la mission des fonctionnaires internationaux du MAEDI

⊕ **Pour en savoir plus :**

<http://www.education.gouv.fr/cid284/etre-detache-a-etranger.html>

## Les ZOOMS



Vidéo « étudier et se former en Europe » .....	p.05
L'agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) .....	p.11
L'Office franco-allemand pour la jeunesse .....	p.12
La reconnaissance de la mobilité .....	p.19
Les conventions de stage dans l'enseignement supérieur .....	p.22
Europass mobilité .....	p.22
Vidéo Génération PVT .....	p.30
Le club Teli .....	p.31
Le rôle et les missions des DAREIC .....	p.46
Document les 10 ans d'e-Twinning .....	p.47
Les ressources pour monter un partenariat avec Erasmus + .....	p.50
Penelope + .....	p.51
ACADEMIA : une expérience de mobilité pour les professionnels de l'orientation en Europe .....	p.61

# INDEX

Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE)	11, 63
Association franco-libanaise pour l'éducation et la culture (AFLEC)	63-64
Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé)	17
Agents de liaison nationaux (ANL)	60
Appariement scolaire	47
Assistant en langue	32
Bourse Charles de Gaulle	13
Bourse Lefèvre	13
Bourse Zellidja	16
British Council	13, 54
Cadre européen des certifications (CEC)	49
Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)	57
Chantiers internationaux	15
Centre international d'études pédagogiques (CIEP)	19, 32, 40, 58, 59, 60, 63
Council for international exchange of scholars (CIES)	60
Club Teli	31
Corps européen de solidarité	26, 29
Conseil pour le développement du français en Louisiane (CODOFIL)	63, 64
Deutscher Akademischer Austauschdienst (DAAD)	57
Délégués académiques aux relations internationales et à la coopération (DAREIC)	8, 11, 13, 14, 22, 23, 36, 40, 46, 48, 50, 54, 56, 57, 62
Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO)	4, 62
Echange de jeunes	16, 17
European credit transfer system (ECTS)	18, 49
European credit system for vocational education and training (ECVET)	49
ENIC-NARIC	19
Enseignants référents pour l'action européenne et internationale	56
EPSO	33
Erasmus +	
Agence Erasmus + France / Education Formation	4, 14, 20, 23, 24, 41-42, 43, 50, 61
Programme Erasmus +	4, 5, 6, 7
Programme Erasmus + formation professionnelle	22-23
Programme Erasmus + éducation des adultes	26
Programme Erasmus + enseignement supérieur	19-20, 24-25
Programme Erasmus + enseignement scolaire	13-14, 48-49, 60-61
Programme Erasmus + jeunesse et sport	17-18, 27-28
Erasmus mundus	21
eTwinning	36, 46-47, 49, 50, 54
EURES	33
Eurodyssée	26
Euroguidance	1, 4, 39, 61
Europass	6, 22, 41
Europro	43-44
Folios	39
Fonctionnaire européen	33
Fonctionnaire international	33
GLEN-GéCo	24-25
Help exchange (Help X)	31
Jeunes experts associés auprès des Nations unies (JEA/JPO)	34

Jobs	31
Jumelage	36, 54
Lecteurs de langue étrangère	32
Loffice	14, 16
Ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI)	34, 48, 63-64
MEVIPRO	26
Mission laïque française	63
Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ)	12, 25, 52, 62
Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ)	24-25
Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP)	4, 5, 16, 39
Parcours Avenir	39
Partenariat scolaire	46, 47
Programme d'études en Allemagne (PEA)	57
Penelope +	20, 51
Pôle emploi international	26
Programme Brigitte Sauzay	12
Programme de mobilité franco-tchèque	40
Programme de mobilité franco-suédois	40
Programme Focus	52
Programme jeunes ambassadeurs de l'engagement associatif	17
Programme Jules Verne	63
Programme Pestalozzi	60
Programme SUSI	59
programme Vacances-Travail	30
Programme Voltaire	12
Projets-IN	52
Rotary Club	15
Secrétariat franco-allemand	53, 56
Séjours au pair	30
Séjours linguistiques	16
Service civique	27
Service volontaire européen	7, 27
Union Nationale des Organismes de Séjours et Stages Linguistiques	15
Volontaires des nations unies	34
Volontariat de solidarité internationale	28
Volontariat international en administration	28
Volontariat international en entreprise	28
Volontaires de l'aide de l'UE	29
Volontariat des Nations Unies	29
Volontariat international de la francophonie	29
Workaway	31
World Wide Opportunities on Organic Farms	31

## Auteurs

Graziana **BOSCATO**, Yvan **COUALLIER**, Isabelle **DEKEISTER**, Dorothée **GABANOU**,  
Manon **KLEIN**, Laurent **LASCROU**



euro | guidance

[www.euroguidance-france.org](http://www.euroguidance-france.org)

*Ce document bénéficie d'un financement de la Commission Européenne dans le cadre du réseau Euroguidance. Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement la position de la Commission Européenne et n'engagent en rien sa responsabilité.*

Remerciements à Patrick Klein pour sa relecture attentive

Impression : Imprimerie Briqueteur, Haubourdin  
Photos : Shutterstock

Octobre 2016